

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

---

---

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS  
DE GRAND-BÉREBY





## Table des matières

I.	Introduction.....	9
1.	Message du Directeur Général.....	9
2.	Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence.....	11
3.	Profil général.....	12
4.	Présence géographique dans le pays.....	12
5.	Organigramme hiérarchique de la plantation.....	13
6.	Structure du capital (actionnariat).....	13
7.	Quelques dates importantes.....	14
II.	Performance économique en chiffres.....	17
1.	Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture.....	17
2.	Production d'huile de palme, d'amandes de palmiste et d'huile de palmiste.....	19
3.	Production de caoutchouc naturel.....	20
4.	Projets de recherche et développement.....	21
5.	Impacts des changements climatiques sur les opérations.....	22
6.	Objectifs et perspectives.....	22
III.	Gouvernance responsable.....	25
1.	Structure de gouvernance et méthodes de gestion.....	25
2.	Politiques, chartes et code éthique.....	25
3.	Conformité aux exigences légales.....	26
a.	Lois nationales environnementales et sociales.....	27
b.	Lutte contre le travail d'enfants.....	27
c.	Lutte contre le travail forcé ou obligatoire.....	27
d.	Lutte contre la corruption.....	27
e.	Comportement anticoncurrentiel.....	28

f.	Contributions sociales.....	28
g.	Respect des lois du travail .....	29
4.	Respect volontaire d'autres normes.....	29
a.	RSPO .....	29
b.	ISO 14001.....	29
c.	ISO 9001 .....	30
d.	OHSAS 18001 et ISO 45001.....	30
e.	Approche Haut Stock de Carbone (HCS/HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC) .....	31
f.	Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).....	31
g.	GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber).....	31
5.	Chaîne d'approvisionnement et traçabilité.....	32
a.	Identification .....	32
b.	Transparence et achats équitables .....	32
c.	Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement .....	32
6.	Normes des clients .....	33
7.	Evaluations par tierces parties .....	33
8.	Plaintes et griefs.....	34
9.	Adhésions et associations.....	34
IV.	Un engagement social fort.....	39
1.	L'engagement social de l'entreprise.....	39
2.	Évaluation globale des principaux indicateurs sociaux .....	40
a.	Ressources humaines .....	40
b.	Protection des employés .....	42
c.	Gestion des plaintes internes.....	42
d.	Répondre aux besoins financiers des employés.....	43

e.	Chiffrés clés des ressources humaines .....	43
f.	Opportunités de formation : renforcement des capacités des employés .....	44
g.	Adhésion syndicale et liberté d'association des employés .....	44
3.	Infrastructures à la disposition des employés .....	44
a.	Au sein des villages .....	44
b.	Investissements réalisés .....	46
c.	Mobilité.....	46
4.	Sûreté des personnes et des biens immobiliers.....	46
5.	Santé : un levier de développement.....	47
a.	Politique de santé .....	47
b.	Personnel et infrastructures .....	48
c.	Prévention, détection et traitement des maladies.....	48
d.	Planning familial .....	49
e.	Collecte de données médicales.....	49
f.	Préparation aux situations d'urgences .....	50
6.	Soutien à l'éducation et à la formation .....	50
a.	Politique d'éducation .....	50
b.	Infrastructures et personnel .....	50
c.	Soutien financier et dons aux écoles .....	51
7.	Micro-projets réalisés .....	51
8.	Objectifs et performance .....	51
V.	Assurer la sécurité des employés.....	55
1.	Système de management de la sécurité .....	55
2.	Politique de sécurité et de santé au travail.....	55
3.	Comités de santé et sécurité au travail.....	55

4.	Analyse de risques .....	56
5.	Programmes et plans .....	56
6.	Réalisations .....	56
7.	Formation et sensibilisation .....	57
8.	Surveillance médicale.....	57
9.	Monitoring.....	57
10.	Nombre d'accidents.....	58
11.	Taux d'accidents par 200 000 heures de travail.....	58
12.	La sécurité des personnes dans la chaîne d’approvisionnement .....	58
13.	Evolution dans le temps.....	58
14.	Objectifs pour l'année prochaine.....	59
VI.	Gestion des ressources naturelles .....	63
1.	Système de gestion de l'environnement.....	63
2.	État des certifications en cours .....	63
3.	Politiques .....	63
a.	Eau .....	63
b.	Protection du sol.....	63
c.	Gestion des déchets .....	64
d.	Protection et amélioration de la biodiversité.....	65
e.	Emissions atmosphériques et air ambiant.....	66
f.	Matières consommées.....	66
g.	Énergie .....	67
h.	Prise en compte des impacts sur le changement climatique .....	67
i.	Préservation des Hautes Valeurs de Conservation et forêts à Haut Stock de Carbone .....	67
4.	Évaluations d'impact environnemental.....	67

5.	Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HCSA).....	67
6.	Non-conformités environnementales .....	68
7.	Programmes et plans.....	68
8.	Réalisations.....	68
9.	Formations.....	68
10.	Monitoring.....	69
11.	Nombre d'accidents environnementaux .....	69
12.	Suivi des incendies.....	70
13.	Relations avec le gouvernement/les administrations.....	70
14.	Aspects environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement .....	71
15.	Objectifs pour l'année prochaine.....	71
VII.	Contribution au développement local .....	74
1.	Partenaires locaux.....	74
a.	Sous-traitants.....	74
b.	Planteurs villageois.....	74
c.	Plan d'engagement avec les parties prenantes.....	75
2.	Plans de développement communautaire .....	75
3.	Relations de bon voisinage avec les populations voisines.....	75
a.	Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés.....	76
c.	Ouverture et entretien des routes .....	76
d.	Dons.....	76
4.	Partenaires dans des projets de développement local .....	76
a.	Avec les populations.....	76
VIII.	Communication interne et externe .....	81
1.	Renforcement de la communication interne .....	81

2.	Renforcement la communication externe .....	82
1.	Résultats de la communication externe .....	83
2.	Participations aux évènements et/ou sponsoring .....	84
IX.	Objectifs et perspectives 2022 - 2023 - 2024.....	86
X.	Index du contenu GRI.....	87
XI.	Glossaire.....	96
XII.	Chiffres clés.....	102
XIII.	Annexes.....	Erreur ! Signet non défini.

## I. Introduction

### 1. Message du Directeur Général

Sur le plan du développement durable et de la responsabilité sociétale de l'entreprise, l'année 2021 a une nouvelle fois été riche en réalisations pour la SOGB (Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby), et ce, malgré la crise due à la Covid-19 qui a quelque peu bousculé son calendrier d'activités et de visites.

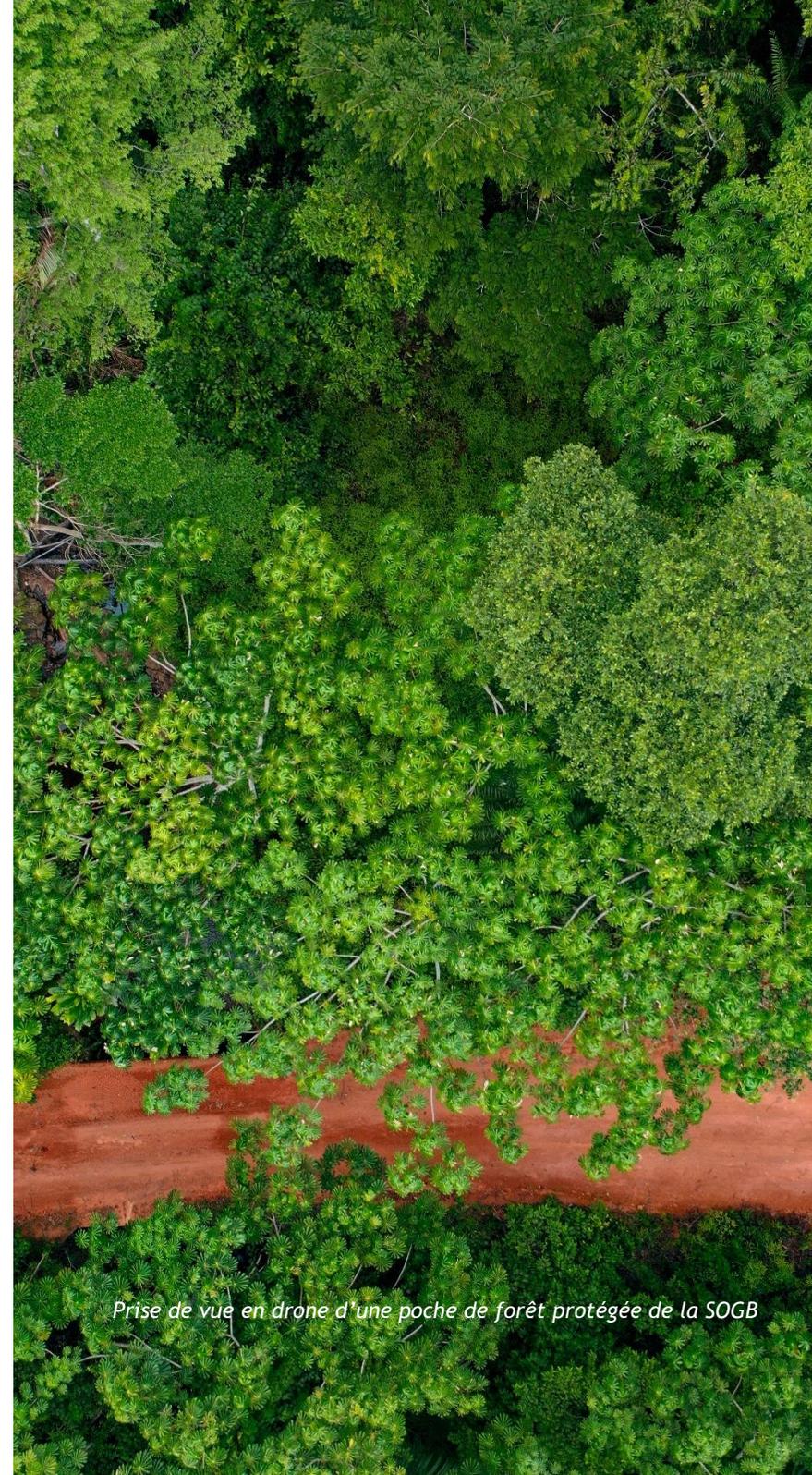
Son Système de Management Intégré (SMI) a fait l'objet d'audits annuels de surveillance pour les normes ISO 9001 et 14001 d'une part, et pour la norme RSPO d'autre part, respectivement en mai et en novembre 2021. Ces audits se sont soldés par une prolongation de ses certificats.

La SOGB, grâce à ses processus de certification RSPO, ISO 9001 et 14001, entend démontrer qu'elle améliore les conditions de vie rurale de la région où elle est implantée tout en encourageant une agriculture tropicale respectueuse et transformatrice. Son approche permet de développer socio-économiquement et à long terme la région où elle est implantée en y renforçant et en y protégeant les droits des communautés, en y améliorant leur qualité

de vie et en y protégeant l'environnement au sein et autour de sa plantation.

Au niveau social, les efforts de recrutement et de renforcement de nos effectifs en main-d'œuvre agricole se sont intensifiés à partir de fin 2021. De ce fait, nous avons prévu des investissements significatifs dans les logements des employés et de leur famille et revalorisé certaines primes liées à la productivité. Cette démarche rend les conditions d'emploi de la SOGB encore plus attractives. Les embauches nécessaires au démarrage de la campagne hévéicole 2022-2023 sont en cours : elles comprennent bien sûr des formations et des mesures d'accompagnement destinées aux nouveaux saigneurs. Les recrutements de récolteurs de régimes continuent avec un centre de formation des récolteurs mis sur pied depuis mi-2019.

**Le budget consacré au développement durable en 2021 s'est élevé à 4,92 milliards de FCFA dont 6,02 milliards de FCFA d'investissements.**



*Prise de vue en drone d'une poche de forêt protégée de la SOGB*

**Notre partenariat avec l'AVD (Association des Villages Déplacés) s'est poursuivi et les 13 villages riverains ont continué à bénéficier d'un important soutien financier de notre part pour la réalisation de divers projets sociaux : écoles, logements pour les instituteurs, électrification, adduction d'eau, dispensaires, etc. Nous avons continué à assurer la gratuité d'un grand nombre de prestations médicales pour les villageois ainsi que l'entretien des pistes des villages AVD.**

Notre encadrement des planteurs villageois s'est poursuivi dans le cadre du contrat d'assistance technique conclu avec le FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole) depuis 2018. La qualité de nos prestations d'encadrement est régulièrement auditée et a une nouvelle fois été saluée par le FIRCA.

**Au niveau environnemental, la préservation des 2 648 ha d'aires protégées s'est poursuivie avec 8 agents dédiés à plein temps à leur surveillance, dont une femme, et à l'identification et l'inventaire continu des espèces végétales et animales présentant un intérêt en matière de biodiversité à l'échelle régionale et mondiale.**

En matière de bonnes pratiques agricoles, nous continuons à épandre les rafles des régimes en champ comme engrais organique

sur les blocs situés à proximité de l'huilerie. Les fibres sont toujours recyclées comme combustible organique dans nos chaudières.

Les analyses fines de sols, d'échantillons de feuilles et les diagnostics latex pratiqués dans notre laboratoire agronomique nous permettent de calculer au plus juste les doses d'engrais minéraux à appliquer sur nos 2 cultures.

Jean-Christophe DIENST

Directeur Général SOGB



## 2. Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence

La Direction de la SOGB s'est engagée pour l'ensemble de ses activités aussi bien dans les domaines environnementaux que sociétaux dans une démarche de développement responsable et de transparence. Cet engagement se traduit à travers plusieurs politiques, encadrées par la politique de gestion responsable du Groupe Socfin<sup>1</sup>.

Afin de remplir efficacement nos critères d'engagements et de structurer nos actions, nos équipes ont mis en place plusieurs systèmes de veille environnementale et de concertation sociale.

Nos engagements pour l'environnement :

- Améliorer de façon continue les performances environnementales ;
- Assurer la protection de l'environnement et préserver la biodiversité ;
- Veiller au respect des obligations de conformité.

Nos engagements pour la qualité :

- Fournir un produit de haute qualité, répondant aux exigences des clients ;
- Améliorer de façon continue nos performances ;
- Veiller à l'évaluation annuelle du Système de Management de la Qualité.

Nos engagements pour la santé et la sécurité au travail :

- Prévenir les préjudices personnels et atteintes à la santé ;
- Se conformer aux exigences légales et autres exigences applicables ;
- Améliorer de façon continue le management et les performances SST.

Nos engagements sociaux associés à la certification RSPO et à la politique de gestion responsable du Groupe Socfin :

- Appliquer une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel ;
- Soutenir et développer un Comité Genre au sein de l'entreprise ;
- Défendre le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer pour la protection de ses intérêts ;
- Respecter les lois, réglementations et accords applicables en matière de protection droits reproductifs des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes au travail ;
- Offrir des conditions de vie décentes aux travailleurs temporaires ou migrants, conformément à la législation nationale ;
- Garantir aux employés de la SOGB un salaire décent en accord avec les normes légales recommandées par l'État de Côte d'Ivoire dans le domaine agricole ;
- Veillez au respect des droits de l'Homme ;
- Prévenir tout risque de travail des enfants par la vérification régulière et systématique des documents

---

<sup>1</sup> Politique disponible en annexe V

d'identité à l'embauche ainsi qu'auprès de nos fournisseurs ou sous-traitants ;

- Protéger les droits des communautés locales en appliquant la norme CLIP (Consentement Libre Informé et Préalable).

### 3. Profil général

La SOGB s'établit sur une concession de 34 712 ha. A la fin 2021, 16 165 ha sont dédiés aux plantations d'hévéas, 7 471 ha plantés en palmier et 2 648 ha d'aires protégées.

La SOGB est une entreprise cotée en bourse sur la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) à Abidjan. Son capital s'élève à 21,60 milliards de FCFA.

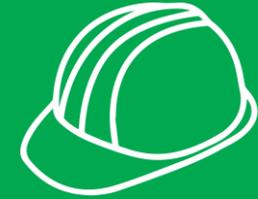
Elle possède une unité de traitement de caoutchouc d'une capacité de 10 t/h, une huilerie de 45 t de régimes/h avec une presserie d'amandes palmistes et un terminal huilier de 5 800 tonnes de stockage d'huile au port de San Pedro.

### 4. Présence géographique dans le pays

La SOGB est présente en Côte d'Ivoire dans la sous-préfecture de Grand-Béréby, qui fait partie de la région de San Pedro et du District du Bas Sassandra, sur l'axe San Pedro-Tabou.



AGRICULTURE TROPICALE  
RESPONSABLE



SANTE ET SECURITE AU  
TRAVAIL POUR TOUS

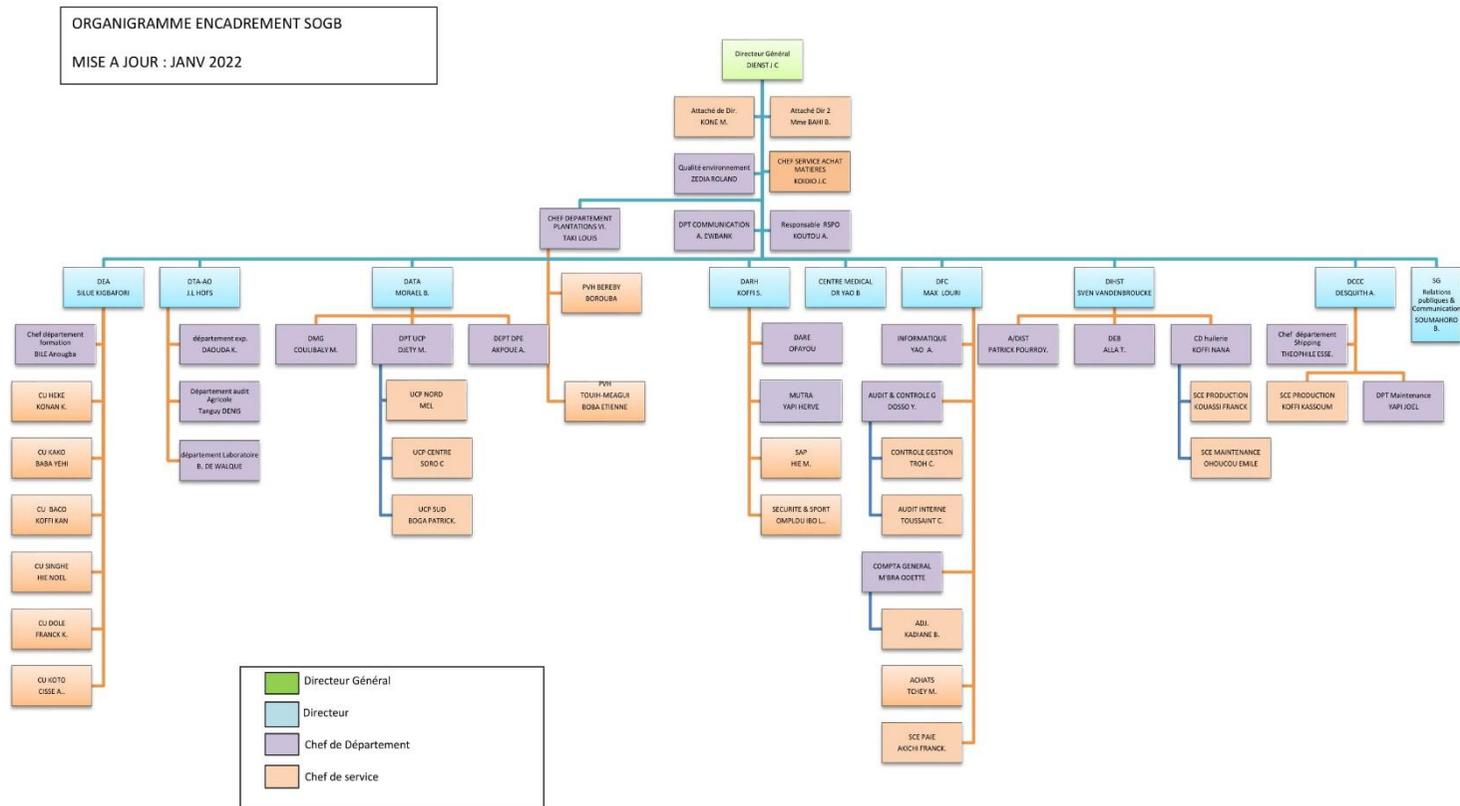


DEVELOPPEMENT AVEC LES  
COMMUNAUTES LOCALES



CERTIFICATIONS POUR LA  
QUALITE ET LA  
TRANSPARENCE

## 5. Organigramme hiérarchique de la plantation



## 6. Structure du capital (actionnariat)

Le capital social entièrement souscrit et libéré est de 21 601 840 000 FCFA, divisé en 21 601 840 actions de 1 000 FCFA de valeur nominale chacune. Ce capital est réparti comme suit :

- Béréby Finances : 15 803 970 000 FCFA soit 73,16%
- Actionnaires privés : 5 797 870 000 FCFA soit 26,84%

## 7. Quelques dates importantes

### 1971 - 1993 : CREATION DE L'ENTREPRISE ET DEBUT DES PLANTATIONS INDUSTRIELLES ET VILLAGEOISES

L'Etat de Côte d'Ivoire crée les premières plantations industrielles de la région. L'entreprise est appelée SATAC (Société d'Applications Techniques Agricoles et Caoutchoutières). Elle changera de nom pour SOGB peu avant le démarrage de l'usine caoutchouc.



- 1971** Mise en place de la 1<sup>ère</sup> plantation
- 1972 - 1981** Création de 13 500 ha de plantations industrielles d'hévéas
- 1979** La SATAC change de nom et devient la SOGB  
Actionnariat : 95% Etat - 5% Michelin
- 1981** Mise en service de l'usine caoutchouc
- 1984 - 1989** Création de plantations villageoises d'hévéas

- 1994** Privatisation de la SOGB par le Groupe Socfin
- 1998** Début des plantations de palmiers à huile
- 2004** Démarrage de l'huilerie et de la production d'huile de palme
- 2008** Création de la plateforme d'échange avec les villages riverains : AVD (Association des Villages Déplacés)
- 2010** Création d'un terminal huilier au port de San Pedro
- 2014** Extension de la capacité de d'usinage de l'huilerie de 30 à 45 t/h

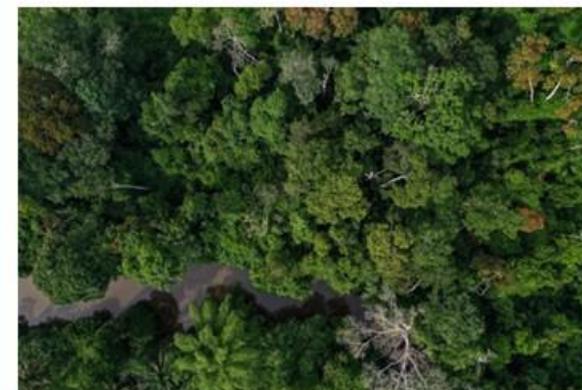


Le Groupe Socfin privatise la plantation et crée dans la foulée des plantations de palmiers à huile afin de valoriser les bas fonds.  
Le Groupe mettra rapidement en place une plateforme regroupant les villages riverains pour la création de projets communautaires.

### 1994 - 2016 : PRIVATISATION DU GROUPE SOCFIN & CREATION DES PLANTATIONS DE PALMIERS À HUILE

### 2017 - 2021 : CERTIFICATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT, LA QUALITÉ ET LA BIODIVERSITÉ

La SOGB a souhaité renforcer son engagement pour le développement durable en formalisant ses actions par des certifications.



- 2017** Certifications ISO 9001 et ISO 14001
- 2018** Confirmation des certifications ISO  
Les aires protégées passent de 1 614 ha à 2 212 ha
- 2019** Réalisation des études Hautes Valeurs de Conservation (HCV)
- 2020** Certification RSPO & mise en place du Comité Genre
- 2021** Augmentation de la superficie des aires protégées et renforcement de l'équipe de surveillance des forêts

# PERFORMANCE ECONOMIQUE

---

*Pesée du coagulum après récolte en champ*



5 973 EMPLOIS  
DIRECTS



4 922 014 KFCFA  
BUDGET  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



6,02 MILLIARDS FCFA  
D'INVESTISSEMENTS



*Chef de l'huilerie à l'huilerie dans la partie qui fabrique le tourteau*

## II. Performance économique en chiffres

### 1. Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture

Le chiffre d'affaires de la SOGB sur l'exercice 2021 atteint 81 601 millions de FCFA toutes activités confondues, un chiffre en progression de 25% par rapport à l'année 2020.



*Champs de palmiers à huile*

#### a. Chiffre d'affaires : culture palmier à huile

La SOGB termine l'année 2021 avec un chiffre d'affaires pour la culture de palmiers à huile de 23 857 millions de FCFA pour 7 471 hectares matures.

Palmiers à huile - 2021	
Surface immature (ha)	0
Surface mature (ha)	7 471
Surface plantée (ha)	7 471
Production plantation (tonnes de régimes)	163 663
Achats de régimes (tonnes de régimes)	7 552
Production d'huile de palme (tonnes)	38 935



*Equipers de l'huilerie*

### b. Chiffre d'affaires : culture hévéa

La SOGB termine l'année 2021 avec un chiffre d'affaires pour la culture de l'hévéa de 57 744 millions de FCFA pour 16 165 hectares d'hévéas plantés dont seulement 11 413 hectares ont été saignés durant l'année 2021.

Hévéa - 2021	
Surface immature (ha)	4 752
Surface mature (ha)	11 413
Surface plantée (ha)	16 165
Production plantation (tonnes de caoutchouc équivalent sec)	19 705
Achats (tonnes de caoutchouc équivalent sec)	49 129
Production usinée (tonnes)	67 727



*Pesage et contrôle de la qualité du coagulum récolté*



*Hévéa en saignée*

## 2. Production d'huile de palme, d'amandes de palmiste et d'huile de palmiste

La SOGB a produit 38 935 tonnes d'huile de palme en 2021. Cela représente une augmentation de plus de 7% par rapport à l'année précédente. Ce bond est le reflet de l'augmentation de 6% des graines issues des plantations industrielles.

En 2021, nous avons observé une nette évolution du rendement d'extraction avec 0,30% de taux d'extraction supplémentaire par rapport à l'année précédente.

La production annoncée de 2022 est légèrement inférieure à 2021 avec 20,4 t/ha budgétisé contre 20,5 t/ha l'année précédente. Les données des premiers mois confirment cette tendance avec, en moyenne, 25% de régimes en moins dans les couronnes depuis la fin d'année passée.

Production d'huile de palme, d'amandes de palmiste et d'huile de palmiste	
	Quantité
Production de régimes (Plantation Industrielle (PI) en tonnes)	163 663
Régimes livrés par les Planteurs Villageois (PV en tonnes)	7 552
Huile de palme produite (tonnes)	38 935
Production d'amandes de palmiste (tonnes)	7 172
Production d'huile de palmiste (tonnes)	3 069



Vue aérienne de l'huilerie de la SOGB

### 3. Production de caoutchouc naturel

La SOGB produit du caoutchouc depuis 1981, les premières plantations d'hévéas datant de 1972. 67 727 tonnes de caoutchouc sec ont été produites en 2021 et l'achat de fonds de tasse aux planteurs villageois s'est élevé à 49 129 tonnes.

Les achats aux plantations villageoises ont connu une très légère augmentation de 2,50% par rapport aux achats de 2020.

Production de caoutchouc naturel	
	Quantité
Production de caoutchouc sec (Plantation Industrielle (PI) en tonnes)	19 705
Achats aux Planteurs Villageois (PV) (tonnes)	49 129
<b>Total</b>	<b>68 834</b>



*Etape de découpe et lavage du coagulum*

#### 4. Projets de recherche et développement

La SOGB est le terrain des activités de Recherche et Développement (R&D) du Groupe Socfin en Afrique (à l'exception du « breeding » palmier). Le portfolio des projets gérés a pour but d'augmenter durablement la productivité des cultures et la qualité des produits.

Les projets développés s'articulent autour de 4 grands axes :

##### 1. Amélioration de la productivité :

- Création variétale d'hévéas (en partenariat avec le CNRA en Côte d'Ivoire et l'IFC/CIRAD en France), en vue d'obtenir des clones toujours plus performants pour leur croissance, leur production de latex et leur tolérance aux maladies principalement ;

- La culture d'hévéas sur racines propres (versus greffage), en vue d'exprimer pleinement le potentiel de chaque clone. La SOGB est pionnière dans ce domaine.

2. Essais de fertilisation du palmier à huile par libération d'engrais contrôlée, engrais organiques sur sols pauvres, protection des végétaux par l'étude sur le complexe de champignons et la lutte raisonnée contre les adventices.
3. Association de cultures « hévéa + cacao » et « hévéa + teck » en vue d'optimiser la productivité économique et écologique chez les planteurs villageois.
4. Analyses agronomiques en laboratoire pour l'analyse des sols, végétaux, latex et intrants. Les analyses des feuilles de palmier et du latex d'hévéa sont réalisées pour permettre respectivement la détermination du statut nutritionnel de la plante et de l'état physiologique Aboutissant sur des recommandations pour le pilotage des pratiques culturales des parcelles en exploitation.



Équipe du laboratoire DTA

## 5. Impacts des changements climatiques sur les opérations

Soucieuse de pouvoir garantir la pérennité de ses activités agricoles face aux changements climatiques amorcés, la SOGB s'appuie sur des manuels des bonnes pratiques agricoles « itinéraires techniques ». Ces guides sont en constante évolution afin de minimiser autant que possible l'impact de notre activité sur l'environnement en général, et sur le climat en particulier. Ainsi, nous mettons au point depuis fin 2016 un itinéraire technique de replantation des hévéas qui limite le brûlage des résidus d'abattage, grâce à des essais menés en interne et dans le cadre d'un consortium avec la SAPH/Michelin/CIRAD.

## 6. Objectifs et perspectives

Avec 21 678 tonnes de caoutchouc issues de nos plantations industrielles, le tonnage budgété en 2022 progresse par rapport aux 19 705 tonnes produites en 2021. La surface en saignée devrait passer à 12 850 ha dont elle aussi augmente par rapport à 2021 et, dont 4 685 hectares vont passer à une saignée en J6 comparativement à une fréquence de saignée en J3 ou J4. Cette innovation a pour objectif de réduire les besoins en main d'œuvre rare dans ce domaine et de poursuivre les efforts pour la mécanisation des parcelles.

La Direction du Centre de Conditionnement du Caoutchouc (DCCC) prévoit un usinage de 67 000 tonnes de caoutchouc sec en 2022.



*Récolte de régimes en champs*

# GOUVERNANCE RESPONSABLE

---



*Jeunes filles habitantes d'un village agricole de la SOGB*



POLITIQUES,  
CHARTES & CODES  
ETHIQUES INTERNES  
A LA SOGB

---

RESPECT DES  
DROITS DE  
L'HOMME



TRANSPARENCE  
& TRAÇABILITE

---



*Agent de sécurité de la SOGB*

### III. Gouvernance responsable

#### 1. Structure de gouvernance et méthodes de gestion

Le système de gouvernance de la SOGB est structuré par un Président au sein du Conseil d'Administration qui a un rôle de contrôle et de surveillance. Le Conseil d'Administration doit rendre des comptes et faire des propositions lors de l'Assemblée Générale qui se tient une fois par an. Un Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa fonction, il doit rendre des comptes sur sa gestion ainsi que faire des propositions au Conseil d'Administration.

La gestion de l'Entreprise se fait grâce à la stratégie et le contrôle définis par la Direction Générale. La gestion des opérations est assurée par les différents directeurs des départements qui rendront régulièrement des comptes à la Direction Générale. Pour ce faire, des réunions sont fréquemment organisées avec les représentants du personnel.

#### 2. Politiques, chartes et code éthique

Consciente de l'importance d'un développement responsable guidé par une politique environnementale et sociale exigeante, la SOGB a pris des engagements forts et s'engage à respecter ses obligations de conformité, mais également à réduire ses impacts environnementaux et sociaux. Pour y parvenir, différentes actions sont mises en œuvre par le département développement durable et encadrées par la Direction Générale.

La SOGB s'appuie également sur la politique de gestion responsable du Groupe Socfin qui traduit et formalise son engagement pour le développement durable de ses activités. Nous retrouvons notamment l'engagement de la SOGB pour la protection de l'environnement y compris la prévention de la pollution, la préservation de la biodiversité, la réduction et la prévention des accidents de travail, l'inclusion des petits producteurs dans sa chaîne d'approvisionnement et le respect des droits de l'Homme.

En 2021, une politique<sup>2</sup> environnementale a été créée dans le but de protéger les espèces rares, menacées ou en voies de disparition.

Le Groupe Socfin a également renforcé sa politique de gestion responsable qui a été signée son Conseil d'Administration en mars 2022. Plusieurs points ont été mis à jour notamment afin de répondre aux éléments de la politique de GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber) dont le Groupe Socfin est un membre fondateur. À ce titre, la SOGB est également un membre actif grâce à son implication en Côte d'Ivoire via ses divers groupes de travail afin de faire évoluer la plateforme pour un caoutchouc naturel durable en Côte d'Ivoire.

Depuis mai 2011, la SOGB a rédigé un code éthique validé par la Direction Régionale de l'Emploi et de la Fonction Publique de San Pedro, et enregistré au Tribunal du travail de Sassandra.

Le document a été mis à jour en 2019 et divisé en deux parties à savoir : « le code éthique des employés et de l'entreprise » et « le code éthique des fournisseurs »<sup>3</sup>. Ces derniers sont mis à la disposition des employés ainsi que des partenaires de la SOGB afin que tous s'engagent à respecter les principes fondamentaux en matière d'éthique de l'Entreprise. En cas de non-respect, des mesures de sanctions sont prises, pouvant aller jusqu'à la cessation du contrat.

<sup>2</sup> Politique PT12 disponible en annexe XVI

<sup>3</sup> Code éthique disponible en annexe XIV

Depuis 2020, un Comité Genre est mis en place afin d'identifier et traiter les éventuelles violations de droits et non-respect des personnes liés au genre, aux droits de la femme et des personnes vulnérables. Plusieurs réunions de travail avec les membres du Comité Genre sont faites depuis 2021 afin de sensibiliser chaque représentant du comité à son rôle de protection des droits des personnes et veiller à véhiculer efficacement les messages du comité au sein des villages.

Par ailleurs, le respect strict des droits de l'Homme est suivi par la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH). Quant à la Direction Générale de la SOGB, elle a, en accord avec la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, les lois nationales et les accords internationaux pertinents en matière de droits de l'Homme ; tels que la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, pris plusieurs engagements dont les plus importants sont :

- Ne pas faire de distinction en ce qui concerne la race, la couleur, le sexe, la religion et l'opinion politique dans toutes ses activités ;
- S'opposer à toute pratique d'esclavagisme et de servitude ;

- Mettre en place sans discrimination un système qui garantit le respect du droit de chaque individu ;
- Mettre en place un système qui garantit le droit des employés accusés pour être auditionnés avant d'être sanctionnés ;
- Respecter les dispositions légales en vigueur grâce à la mise en place d'un système de veille réglementaire.

### 3. Conformité aux exigences légales

La SOGB assure une veille légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences dans son domaine d'activité.



*Employé au champ de palmier à huile*

### a. Lois nationales environnementales et sociales

Afin de se conformer aux législations environnementales et sociales en vigueur et en complément à ses politiques, la SOGB assure annuellement une analyse de sa conformité aux exigences en la matière. La plantation a inclus dans son système de gestion les normes ISO mais aussi les Principes et Critères de la RSPO ce qui permet à la SOGB d'anticiper les nouvelles réglementations et d'éviter au maximum toute pratique non conforme. Des audits internes réguliers sont réalisés par le département du développement durable, en complément des audits externes.

### b. Lutte contre le travail d'enfants

La SOGB applique une tolérance zéro face au travail d'enfants et toutes les mesures nécessaires sont prises pour lutter et prévenir ce fléau.

En 2007, la SOGB avait formalisé cet engagement à travers une note de service à l'attention de tous les employés. Cette décision et la politique sur le travail s'inscrivent en conformité avec les textes légaux et réglementaires de la Côte d'Ivoire, notamment le code du travail.

<sup>4</sup> Politique disponible en annexe XIII

En 2019, cette volonté a été renforcée dans sa politique contre le travail des enfants<sup>4</sup>, qui concerne aussi bien les employés de la SOGB que les sous-traitants et les fournisseurs.

### c. Lutte contre le travail forcé ou obligatoire

La SOGB s'engage fermement contre le travail forcé ou obligatoire. C'est ainsi qu'à travers son code éthique, elle s'engage fermement à « ne pas avoir recours au travail forcé ou à la traite des êtres humains, ni directement, ni indirectement, ni par l'intermédiaire d'un tiers ». De plus, les lois nationales ivoiriennes interdisent de façon absolue tout recours au travail forcé ou obligatoire.



*Les élèves de l'école maternelle de TIEPE*

<sup>5</sup> Politique disponible en annexe VX



*Employée de la pépinière hévéa*

Nos engagements sont contenus dans la politique de lutte contre le travail forcé<sup>5</sup>.

### d. Lutte contre la corruption

Dans le code éthique de la SOGB, la lutte contre la corruption figure comme un axe primordial. La SOGB et ses fournisseurs s'interdisent de verser directement ou indirectement une rétribution en espèces, en biens, en services ou sous toute autre forme à un représentant de l'État ou à un parti politique pour persuader le bénéficiaire d'utiliser son influence ou ne pas faire son devoir pour aider l'Entreprise. La SOGB demande à tous ses fournisseurs de référer à leur hiérarchie ou à la SOGB tout

doute éventuel quant à la légitimité d'un paiement.

Nos principaux engagements concernent :

- Une concurrence loyale et ouverte envers ses parties prenantes ;
- Une tolérance zéro pour toutes les formes de corruption ;
- Une divulgation des rapports et documents en temps opportun, avec exactitude et véracité, conformément à la réglementation applicable et aux pratiques agro-industrielles acceptées ;
- Interagir pacifiquement avec les populations locales et interdire tout recours à l'intimidation ou au harcèlement de la part des forces de sécurité.

#### e. Comportement anticoncurrentiel

Le code éthique de la SOGB interdit tout comportement anticoncurrentiel. Il stipule que « Le fournisseur et la SOGB doivent agir de façon autonome et dans leur intérêt, dans toute situation commerciale affectant la concurrence sur les marchés et s'abstenir en cette matière de pratiques limitant la concurrence ».

#### f. Contributions sociales

La SOGB respecte les lois sociales applicables en Côte d'Ivoire et verse les cotisations au titre de la pension de retraite, des accidents de travail et des allocations pour congé de maternité à la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale). Tous les employés sont déclarés à la CNPS, y compris les travailleurs journaliers qui ne sont pas occupés à temps plein.

Aussi, pour ne pas être en infraction vis-à-vis des services de la CNPS en ce qui concerne les entreprises sous-traitantes avec lesquelles elle travaille, la SOGB prélève elle-même les cotisations des employés sous-traitants directement des factures de prestations pour les reverser elle-même à la CNPS.



Equipe du service paie de la SOGB



Audit de certification RSPO au centre médical de la SOGB

Au niveau des associations, la **Mutuelle des Travailleurs de la SOGB (MUTRA)** regroupe l'ensemble des employés de la SOGB et a pour rôle de favoriser l'entraide entre les membres en cas d'événements personnels d'une part, et d'autre part, de mettre à disposition sous forme de prêts des sommes d'argent pour le financement de projets individuels ou collectifs. Elle a vu le jour en 1998 à l'initiative des employés de la SOGB. Ce projet est alors vivement soutenu par la direction qui a apporté les moyens nécessaires à la concrétisation de ce projet. La MUTRA constitue l'un des piliers essentiels de la mise en œuvre de la politique sociale de la SOGB.

La SOGB prône également la liberté d'association en assurant à l'ensemble de son personnel le droit de s'affilier ou de constituer un syndicat. Ainsi la SOGB compte 8 syndicats différents. En juin 2021, une réélection des syndicats représentants a eu lieu. À la suite de cela, aucun syndicat n'a été élu à la majorité, c'est donc une union syndicale qui a été constituée afin de représenter l'ensemble des employés auprès de la direction.

#### g. Respect des lois du travail

Le respect des lois du travail est garanti par l'application du code de travail et par le libre accès des organismes étatiques chargés de faire appliquer la loi, en l'occurrence l'inspection du travail et des lois sociales.

### 4. Respect volontaire d'autres normes

#### a. RSPO

Dans sa volonté de faire de son huile de palme une huile reconnue comme durable, la SOGB a entrepris, depuis 2018, une démarche de certification RSPO. **La SOGB adhère à l'ambition de la RSPO qui promeut le respect de l'environnement, des communautés locales et de toutes les parties prenantes de l'entreprise, et qui octroie à l'huile de palme produite, à**

#### travers ses principes et critères, un label de durabilité reconnu internationalement.

Afin de se conformer à cette norme, de nombreuses actions sont mises en œuvre par le département développement durable et son coordinateur RSPO conformément au calendrier de mise en conformité aux principes et critères de la RSPO établi par la SOGB en août 2018.

Ainsi, de nombreuses actions ont été réalisées en consultation avec les parties prenantes concernées (communautés riveraines, employés SOGB, etc.) :

- Un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;
- Une étude des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) ;
- Une étude pour la cartographie de l'aptitude des sols et des données topographiques ;
- La mise en œuvre de nouvelles politiques et procédures ;
- La mise en place d'un Comité Genre ;
- Des audits internes ;
- Etc.

Le respect de ce calendrier de mise en conformité a permis la tenue de l'audit de certification initial du 5 au 9 octobre 2020 et a permis à la SOGB d'obtenir :

- Le 30 décembre 2020 un certificat RSPO pour sa presserie et son terminal huilier ;
- Le 26 janvier 2021 un certificat RSPO P&C pour son huilerie et sa plantation (TF464).

Comme exigé par la norme, le premier audit de surveillance annuel s'est déroulé du 8 au 12 novembre 2021 à la SOGB.

Lors de cet audit certaines non-conformités et observations ont été relevées par les auditeurs. La majorité de ces non-conformités ont été corrigées dans les 3 mois qui ont suivi ledit audit. Pour les observations faites, la SOGB s'est engagée à lever l'entièreté de ces dernières avant le prochain audit de surveillance qui aura lieu en novembre 2022.

L'ensemble du travail effectué par les équipes afin de mettre en place les Principes et Critères de la RSPO pour la plantation de palmiers a des répercussions positives sur la durabilité des activités hévéas et est précurseur des exigences de la plateforme GPSNR dont le Groupe Socfin est aussi un membre-fondateur.

#### b. ISO 14001

La SOGB est certifiée selon la norme ISO 14001 depuis 2017. Cette norme permet de s'assurer que le Système de Management

Environnemental (SME) mis en place réduit les impacts environnementaux de l'entreprise et ce, dans une démarche d'amélioration continue. **Ces améliorations de la performance environnementale prennent en compte les obligations de conformité, l'atteinte des objectifs environnementaux et la prise en compte des besoins et attentes liés à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.** Afin d'y parvenir, la SOGB a établi, mis en œuvre et tenu à jour un SME.

Un audit de renouvellement de la certification à la norme ISO 14001 a eu lieu durant l'année 2020. Un avis favorable a été émis par les auditeurs pour son renouvellement pour une durée de 3 ans<sup>6</sup>.

Un audit de suivi du SME a été réalisé en mai de 2021. Sa performance actuelle a été jugée très satisfaisante à l'issue de l'audit.

### c. ISO 9001

Afin d'offrir un produit de qualité conforme aux exigences de ses clients et aux exigences légales et réglementaires applicables, la SOGB a mis en œuvre un système de management de la qualité certifié selon la norme ISO 9001. Cette norme vise également à accroître la satisfaction des clients et à

améliorer les performances globales de l'organisme. Le Système de Management de la Qualité (SMQ) est mis à jour et amélioré de façon continue. Le SMQ de la SOGB dont le domaine d'activité est la « production de caoutchouc sec et expédition » a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme ISO 9001:2015 pour la première fois en 2017. Un deuxième cycle de certification valable jusqu'en 2023<sup>7</sup> a été entamé en 2020 avec le renouvellement de la certification. Suite à cette re-certification en 2020, la SOGB a été soumise, en mai 2021, à son 1<sup>er</sup> audit de suivi. L'audit a démontré une fois de plus l'efficacité et l'efficience du SMQ mis en place.

### d. OHSAS 18001 et ISO 45001

**La Santé et la Sécurité au Travail (SST) des employés de la SOGB au sein de leur environnement de travail représente une priorité majeure pour l'Entreprise. C'est pourquoi elle prend des engagements concrets :**

- Analyse systématique des risques liés à la SST ;
- Mise en place de mécanismes de prévention des accidents et des atteintes à la santé ;

- Mise en place de plans d'amélioration continue des performances en matière de SST.

Pour y parvenir, elle met en œuvre un système de management de la SST permettant de prendre en compte les exigences légales en la matière.

Afin de démontrer ses engagements dans ce domaine, la SOGB souhaite que son système de management de la santé et la sécurité au travail soit reconnu selon la norme ISO 45001. Aucune échéance n'a encore été fixée pour cette certification mais le Comité de Santé et de Sécurité au Travail tient compte des exigences liées à cette norme dans son système de management. Ainsi, la SOGB espère pouvoir formaliser le plus rapidement possible toutes les actions déjà entreprises dans ce domaine.

<sup>6</sup> Certificat disponible en annexe VIII

<sup>7</sup> Certificat disponible en annexe VII

#### e. Approche Haut Stock de Carbone (HCS/HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)

Une étude des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) a été réalisée en 2019 par l'organisme HCV Africa ; agréé par la RSPO ; sur l'ensemble de la concession de la SOGB.

Lors de cette étude, les équipes de chercheurs ont pu identifier les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC), les espèces rares, menacées ou en voie de disparition, les zones ripariennes le long des cours d'eau et dans les bas-fonds.

**Ces études s'inscrivent dans la volonté de la SOGB de produire une huile de palme durable en mettant en œuvre les Principes et Critères de la RSPO et les exigences de la politique de gestion responsable du Groupe Socfin.**

Un plan d'actions pour la prise en compte de ces HVC a été mis en place et intégré au plan d'action global de la démarche RSPO de la SOGB.

Une surveillance de ces aires à l'aide de caméras pièges sera mise en place début 2022 afin de vérifier l'état de la faune et de la flore observées lors des études HVC. Ces caméras permettront à nos équipes de surveillants de mieux analyser les mouvements des animaux mais également de

surveiller les zones afin d'éviter toute forme de braconnage ou de pillage des forêts.



*Oiseau observé à la SOGB  
Photo prise par JL HOFIS*

#### f. Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)

Le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) est réalisé par la SOGB dans l'ensemble des projets entrepris avec, ou à l'endroit, des communautés des villages riverains.

Une procédure relative au CLIP a été rédigée et est applicable aux communautés autochtones et autres communautés dans le cadre de l'identification et la réalisation des projets ayant un impact sur les communautés.

#### g. GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber)

La SOGB est membre du groupe de travail national de la GPSNR. En intégrant ce comité, la SOGB vise à promouvoir la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel et dans le processus de transformation.

Au sein du groupe de travail national de la GPSNR, la SOGB participe aux travaux sur l'ensemble des thèmes généraux et est en charge des questions relatives à la gestion des produits chimiques. La SOGB a participé à plusieurs groupes de travail en 2021 notamment :

- Élaboration du budget de GPSNR - CI ;
- Sélection des planteurs à intégrer à la GPSNR ;
- Mise en œuvre des thématiques pour le développement du caoutchouc naturel durable en Côte d'Ivoire ;
- Réalisation de supports de formation pour les séminaires GPSNR ;
- Préparation des formations sur le terrain.

Début 2022, le coordinateur RSPO de la SOGB accompagné du chef de département des planteurs villageois donneront des formations aux encadreurs des planteurs d'hévéas sur des thèmes liés à la durabilité

de la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc en Côte d'Ivoire.

## 5. Chaîne d'approvisionnement et traçabilité

Les différents fournisseurs de la SOGB sont tenus de respecter la politique de gestion responsable adoptée par la plantation. Afin d'y parvenir, elle s'assure que sa **chaîne d'approvisionnement soit totalement transparente et que ses matières premières soient traçables à 100%**.

### a. Identification

La chaîne d'approvisionnement et la traçabilité de la matière première sont assurées par les directions en charge des achats de matières premières. La base de données des fournisseurs de matières premières est systématiquement mise à jour et gérée par un système informatisé.

En 2021, ce ne sont plus de 9 000 (6 300 planteurs individuels et 3 000 autres planteurs regroupés dans 8 coopératives) planteurs d'hévéas et 62 planteurs villageois de palmiers à huile qui ont été identifiés. Pour le palmier à huile, les planteurs se situent dans la zone autour de l'usine à une distance moyenne de 20 km. Les planteurs d'hévéas peuvent parcourir de plus grandes distances et se situent dans la zone allant de

San Pedro à DJOUROUTOU. Parmi les matières premières livrées à l'usine, environ 3 000 tonnes de coagulum proviennent de TOUIH-MEAGUI à 130 km de l'usine.

### b. Transparence et achats équitables

Dans un souci de transparence avec ses planteurs partenaires, la SOGB communique et affiche les prix d'achat des matières premières à différents endroits dans l'Entreprise et sur son site internet. Les prix d'achat sont ceux fixés au niveau national par les structures en charge des prix des différentes filières. Les structures officielles concernant la filière agricole du palmier à huile est l'AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) et pour l'hévéa, l'APROMAC (Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Cote d'Ivoire).

### c. Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement

La SOGB, à travers son **programme d'encadrement des planteurs villageois**, fournisseurs de matières premières, réalise des séances de sensibilisation et de formation pour la préservation de l'environnement et des droits sociaux

fondamentaux. Divers thèmes sont abordés tels que :

- La lutte contre la pollution de l'eau et des sols ;
- La lutte contre la déforestation ;
- La protection des forêts protégées ;
- La lutte contre les ravageurs ;
- La lutte contre le travail des enfants ;
- Etc.

C'est ainsi que le projet Chaîne d'Approvisionnement Zéro déforestation (CAZ) initié en 2017 s'est poursuivi durant les années 2018 et 2019 en faveur des planteurs appartenant aux communautés villageoises riveraines engagées dans la préservation de forêts communautaires. Ce projet a eu pour objectif de replanter de vieilles plantations d'hévéas en y associant diverses essences forestières dans les interlignes, notamment des cultures vivrières de bananes. Il s'articulait autour de 6 axes clés, à savoir :

- Replantation par un système agroforestier de vieilles plantations d'hévéas associée avec du teck ou du cedrela ;
- Assurer une sécurité alimentaire par la culture de bananes plantains dans les interlignes ;

- Garantir à terme l'approvisionnement de l'industrie du bois ;
- Restaurer le couvert forestier ;
- Diversifier les revenus des planteurs ;
- Offrir un encadrement continu aux planteurs.

Ce projet n'a pas pu être renouvelé car il s'agissait d'une phase pilote mais notre Département du Développement Durable cherche continuellement de nouvelles alternatives afin d'assurer la préservation de l'environnement tout en protégeant les droits des communautés riveraines et leur bien-être. Des inspections sont également régulièrement réalisées chez les principaux fournisseurs de régimes de palmiers afin d'évaluer la prise en compte des exigences environnementales et sociales de la SOGB dans leurs pratiques. Tous les régimes identifiés comme issus de zones protégées ne sont plus reçus à l'usine.

Pour les planteurs d'hévéas, la SOGB utilise l'application RubberWay (de Michelin) afin d'évaluer la durabilité des pratiques de ses fournisseurs de coagulum d'hévéas. Cette application est utilisée par les moniteurs de la SOGB qui encadrent les planteurs villageois dans les plantations environnantes. Cet accompagnement permet d'augmenter la longévité des arbres

et de mettre en pratiques les bonnes pratiques agricoles en milieu villageois.

## 6. Normes des clients

Les spécifications techniques varient d'un client à un autre.

Pour le caoutchouc, elles prennent en compte les caractéristiques techniques telles que la plasticité initiale, l'indice de rétention de la plasticité, la viscosité, les impuretés, les matières volatiles, etc. La vérification de la conformité des produits aux normes exigées est vérifiée en interne dans notre laboratoire d'analyses avant toute livraison. Des certificats d'analyses sont joints aux produits livrés.

Depuis 2019, la SOGB s'engage à tenir compte des politiques d'achats responsables transmises par ses clients et de leurs exigences environnementales, selon leur politique d'approvisionnement en matière de caoutchouc naturel. Ces dernières ont été intégrées au SME de la SOGB.

## 7. Evaluations par tierces parties

Des contrôles sont effectués de façon périodique par les institutions étatiques. Elles veillent alors à la mise en œuvre effective des dispositions contenues dans les textes légaux et réglementaires concernant

l'environnement, la protection sociale et l'emploi.

Ainsi, le Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL) réalise tous les 6 mois, une inspection de l'huilerie ainsi que du centre de conditionnement du caoutchouc de la SOGB.

Lors de ces inspections, les auditeurs contrôlent les différentes usines et leurs bassins de lagunage naturel. L'équipe du CIAPOL a félicité la SOGB pour les dispositions prises en matière de traitement des déchets (solide, liquide et gazeux). Elle a encouragé la SOGB à poursuivre ses engagements pour la préservation de l'environnement, d'une part, et pour le maintien de la sécurité du personnel, d'autre part.

La Direction de la Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture réalise tous les ans un audit de conformité du système de traitement thermique des palettes en bois de la SOGB. Le dernier audit de conformité a relevé quelques non-conformités que la SOGB s'engage à résoudre afin le prochain audit de conformité de 2022.

L'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) réalise tous les 3 ans, un audit de conformité réglementaire de chacune des installations classées de la SOGB. Il n'y a pas eu de contrôle de la part de cette institution en 2021 puisqu'un audit avait été réalisé en

2020 et dont les résultats obtenus étaient bons.

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) réalise une évaluation annuelle du programme de prévention de la SOGB en matière de Santé et Sécurité au Travail (SST).

En 2021, des inspections et évaluations ont été réalisées par le CIAPOL et la CNPS. Les actions issues de ces inspections et évaluations ont été intégrées aux différents plans d'actions de la SOGB pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des observations faites.

## 8. Plaintes et griefs

La plateforme pour l'expression et le traitement des plaintes et griefs mise en place à la SOGB fonctionne normalement et l'ensemble des représentants des communautés villageoises riveraines regroupés au sein de l'AVD sont informés de l'existence de ce mécanisme.

La mise en place du Comité Genre au sein de la SOGB permet, quant à lui, de soutenir et intervenir pour les victimes de violences basées sur le genre.

Concernant les relations avec les communautés riveraines, plusieurs plaintes ont été enregistrées durant l'année 2021. Cette augmentation du nombre de plaintes

enregistrées s'explique par : une amélioration de la communication avec le bureau AVD, ce qui nous a permis d'identifier plus rapidement les éventuelles requêtes émanant des communautés riveraines, un meilleur suivi du registre des plaintes au niveau de la SOGB, l'inscription de toutes les réclamations et requêtes, notamment celles exprimées oralement mais qui n'ont pas fait l'objet d'une demande écrite de la part des communautés.

De cette manière, la SOGB entend agir en amont afin répondre rapidement aux besoins des communautés riveraines. Selon le registre tenu à la SOGB, et régulièrement mis à jour, 17 plaintes ont été enregistrées pour l'année 2021 et, classées par type de réclamation, la SOGB a noté que la majorité d'entre elles sont des doléances venant des communautés riveraines.

Néanmoins, au terme de l'année 2021, toutes les plaintes enregistrées par la SOGB ont été résolues car en septembre 2021 le protocole d'accord qui lie les deux parties (SOGB et AVD) a été revu. De ce fait, toutes les doléances avancées par les villages riverains ont ainsi pu obtenir une réponse de la part de la Direction Générale de la SOGB.

## 9. Adhésions et associations

La SOGB entretient de bons rapports avec les associations interprofessionnelles dont certaines sont citées ci-après :

- L'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Cote d'Ivoire (APROMAC) ;
- L'Union des Entreprises Agricoles et Forestières (UNEMAF) ;
- La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire-Patronat ivoirien (CGECI) ;
- L'Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (AIPH) qui regroupe toutes les composantes de la filière à savoir :
  - La Fédération Nationale des Coopératives de Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (FENACOPAH-CI) ;
  - L'Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Palmier de Côte d'Ivoire (APROSAPCI) ;

- Le Groupement des Industriels Transformateurs d'Huile de palme (GITH).

L'AIPH travaille également avec les acteurs opérant dans la recherche et le financement comme le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et le Fonds d'extension et de renouvellement pour le développement de la culture du Palmier (Fer-Palmier).

A titre d'exemple, la SOGB, représentée par son secrétaire général en poste à Abidjan, participe aux différentes rencontres organisées par les associations mentionnées ci-dessus.



*Pain de caoutchouc avant emballage*



*Employées dans un champ de la pépinière hévéa*

Salle de classe dans le village de HEKE 19 - village AVD

UN ENGAGEMENT  
SOCIAL FORT





**24 200**  
HABITANTS SUR LA  
PLANTATION

---



**111 380**  
CONSULTATIONS  
MEDICALES

---



**15**  
ECOLES

---



*Personnel médical de la SOGB*

## IV. Un engagement social fort

Ce chapitre est consacré à l'engagement social du Groupe envers ses employés. L'engagement envers les communautés est repris en chapitre 7.

### 1. L'engagement social de l'entreprise

La SOGB travaille au quotidien pour améliorer les conditions de vie des populations vivant au sein et autour de ses plantations.

23 villages répartis sur l'ensemble de la plantation sont destinés à loger les employés et leur famille.

A ce jour, la grande majorité des employés sont logés par la SOGB. Un plan d'action est mis en place afin de pallier rapidement aux besoins de logements supplémentaires. Au cours de l'année 2021, la SOGB a investi 2 736 MFCFA dans la construction, les infrastructures et l'entretien général des villages. Parmi ses investissements plusieurs biens ont été construits tels que : 77 logements, 97 cuisines, 135 latrines et 190 douches et, grâce à ces nouvelles constructions, la SOGB entend maintenir un niveau de vie décent dans l'ensemble de ses villages.

La population globale habitant sur le site de façon permanente, employés et familles, avoisine les 24 200 personnes suivant un recensement interne effectué en fin d'année 2021.

Les villages sont équipés de dispensaires, de forages pour l'approvisionnement en eau potable et d'accès à l'électricité. Ils disposent aussi de terrains de football. Durant l'année 2021, les compétitions sportives ont pu reprendre tout en veillant au maximum au respect des gestes barrières. L'Entreprise organise aussi régulièrement un concours du village le plus propre et octroie des prix aux lauréats. L'équipe d'évaluation a remarqué les effets positifs d'un tel concours sur la propreté générale du cadre de vie. Malgré la pandémie, le concours du village le plus propre a été organisé en 2021 et des prix ont été octroyés aux lauréats, le village de HEKE 2 a remporté la compétition. Ce concours permet, chaque année, aux riverains d'améliorer leur environnement et qualité de vie.

Sur le plan médical, la SOGB dispose d'un centre médical équipé d'une maternité, d'un service de pédiatrie, d'un service d'urgences, de radiologie, de laboratoires modernes d'analyses et de dépistage du VIH/SIDA, de chambres d'observation et d'hospitalisation (une trentaine de lits). Le centre est dirigé par un médecin du travail

assisté par plusieurs infirmiers et de deux sage-femmes pour une équipe complète de 91 personnes dédiées à la santé des habitants de la région.

Les soins dans les centres sont gratuits pour tous les employés et leurs ayants-droits. Lorsque le plateau technique du centre médical est dépassé, le malade est référé dans un autre centre. Les soins sont pris en charge à 75% par la SOGB.



*Vue aérienne du centre médical de la SOGB*

Les employés disposent d'une mutuelle depuis 1998 à laquelle il verse une cotisation. Grâce à ces cotisations, des prêts sont octroyés aux membres. La mutuelle assure notamment le transport des collégiens (enfants des employés) vers la

ville de Grand-Béréby. La mutuelle dispose également d'un foyer d'hébergement pour les élèves à Grand-Béréby et toutes ces actions sont subventionnées par la SOGB dans l'intérêt de l'ensemble des employés.

## 2. Évaluation globale des principaux indicateurs sociaux

### a. Ressources humaines

À fin 2021, la SOGB avait un effectif total de 9 007 employés dont 5 973 employés directs. Les étapes d'embauche à la SOGB se font suivant un processus strict de sélection permettant de respecter les compétences de chacun mais également de faire de la promotion en interne lorsque cela est possible.

Les embauches pour les postes ne requérant pas de qualifications spécifiques, se font prioritairement au sein des effectifs de travailleurs journaliers ou via des missions de sensibilisation dans diverses régions proches de la SOGB.

Toute embauche est précédée d'une visite médicale pour certifier de l'état de santé et de la capacité du candidat à occuper le poste concerné. Un contrat de travail sera établi pour tout type de travailleur conformément au Code du travail, ainsi que l'ouverture

d'un dossier administratif en vue des différentes déclarations à la CNPS.

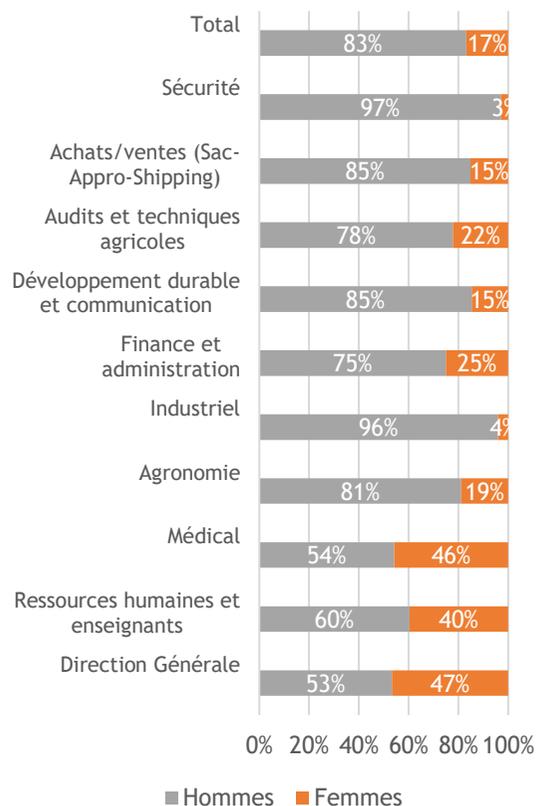


*Concours du village le plus propre édition 2020 dans le village de KAKO 1*

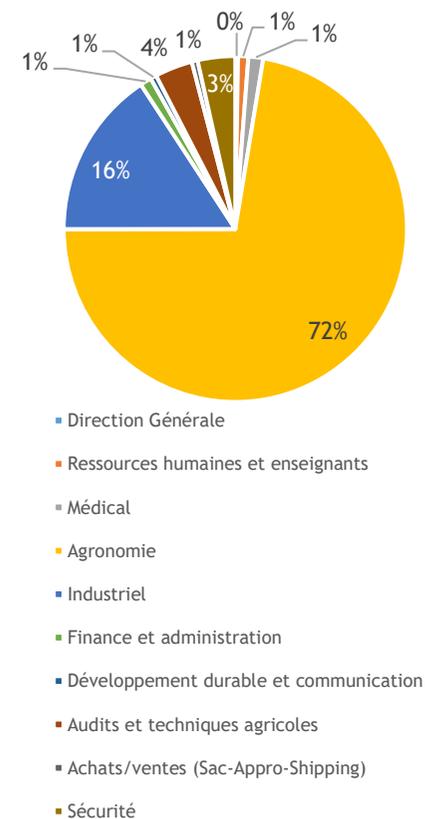
i. Répartition des effectifs par département et par genre

Répartition des effectifs par département et par genre pour les employés directs (2021)			
	Hommes	Femmes	Total
Direction Générale	8	7	15
Ressources humaines et enseignants	35	23	58
Médical	45	38	83
Agronomie	3 504	819	4 323
Industriel	901	39	940
Finance et administration	48	16	64
Développement durable et communication	29	5	34
Audits and agricultural techniques	165	47	212
Achats/ventes (Sac-Appro-Shipping)	28	5	33
Sécurité	205	6	211
<b>Total</b>	<b>4 968</b>	<b>1 005</b>	<b>5 973</b>

Répartition des effectifs par genre pour les employés directs (2021)



Répartition des effectifs par département pour les employés directs (2021)



La SOGB veille à offrir la possibilité de travailler à toute personne désireuse d'obtenir un poste. Nous veillons également à offrir des emplois équitables et justes en favorisant la diversité. À la fin 2021, parmi les employés directs, 1 005 femmes occupaient des postes au sein de

l'entreprise. **À la Direction Générale de la SOGB, 47% des postes sont occupés par des femmes.**

Du fait de son secteur d'activité, la majorité des employés de la SOGB occupent des postes de manœuvre ou d'ouvriers.

**ii. Répartition des effectifs par catégorie**

Répartition des effectifs par catégorie (2021)	
Employés permanents	5 973
Travailleurs journaliers	2 264
Intérimaires	0
Sous-traitants	770
<b>Total</b>	<b>9 007</b>

**iii. Intégration des jeunes dans le monde du travail : opportunités**

La SOGB continue d'être une source d'opportunités pour les jeunes élèves et étudiants sortis des écoles et qui ont besoin de stages pour la validation de leurs diplômes. De part la diversité de ses activités (agricoles, industrielles, ateliers mécaniques et maintenances, électromécaniques, etc.), la SOGB a

accueilli, en 2021, 67 stagiaires pour des stages de fin d'études et pour une durée de 3 à 6 mois.

Elle est également une solution pour les jeunes déscolarisés ou n'ayant pas d'emploi, en leur donnant des formations au niveau agricole pour ensuite les intégrer dans ses effectifs en qualité de saigneurs ou récolteurs. Environ 260 personnes ont été formées et intégrées au cours de l'année 2021 en qualité d'ouvrier agricole.

Répartition des effectifs par âge pour les employés directs (2021)	
< 18 ans	0
18 - 29 ans	1 395
30 - 50 ans	3 843
> 50 ans	735
<b>Total</b>	<b>5 973</b>

**iv. Salaire minimum**

La grille de salaire interne à la SOGB est supérieure à la grille conventionnelle du secteur agricole en Côte d'Ivoire (salaire minimum du secteur agricole en Côte d'Ivoire est de 779 FCFA/j).

**b. Protection des employés**

La SOGB veille à la protection et au bien-être de ses employés.

Au sein de l'Entreprise, ils sont protégés par les différents textes légaux et réglementaires ainsi que par les représentations syndicales, délégués du personnel et autre dispositifs mis en place par la SOGB. Les moyens de protection de l'employé sont repris dans le règlement intérieur et le code éthique.

**c. Gestion des plaintes internes**

La SOGB dispose d'une procédure de gestion des plaintes internes pour la communication et la négociation entre l'employeur, les employés et leurs représentants, ainsi qu'une procédure de gestion et de traitement des doléances.

Le mécanisme de gestion des plaintes internes est géré à plusieurs niveaux :

- Par l'intermédiaire des représentants du personnel sous forme de doléance ;
- Par la saisine du N+2 s'il s'agit d'une plainte concernant le N+1 ;
- Par la saisine du chef de village ou du chef de la sécurité s'il s'agit d'une plainte extra-professionnelle.

Le dialogue social est encadré par des discussions entre les représentants des employés et les responsables syndicaux d'une part et la Direction Générale d'autre part. Les rencontres ont lieu tous les deux

mois. Les dates des rencontres sont communiquées préalablement et les points de discussion sont déposés au moins une semaine à l'avance à la direction. Les discussions sont alors menées suivant l'ordre du jour et entérinées par un procès-verbal signé par toutes les parties. Le procès-verbal est consigné dans le cahier de doléances et diffusé à toutes les directions. Des tournées d'explication sont organisées par les délégués du personnel pour s'assurer d'une large diffusion.

#### **d. Répondre aux besoins financiers des employés**

La SOGB veille à la satisfaction des besoins financiers des employés par l'application de la grille salariale interne à la SOGB qui est supérieure à la grille salariale nationale. De plus, différentes primes sont prévues au cours de l'année ce qui permet d'augmenter les revenus des employés.

**Au cours de l'année 2021, pour faire face à la cherté de la vie et cherchant à améliorer les conditions de vie de ses travailleurs et leur famille, la SOGB a procédé à des revalorisations de salaire dans des secteurs clés de son activité.**

Des mécanismes de prêts sont également disponibles grâce à la Mutuelle des Travailleurs (MUTRA) afin d'assister les

employés lors d'événements ou de les accompagner dans la réalisation de projets personnels.

La SOGB apporte une contribution annuelle de l'ordre de 65 MFCFA à la MUTRA. Cette dernière est chargée d'analyser et de prêter un montant aux employés en faisant la demande, mais ce, dans le respect des quotités cessibles. La SOGB y veille scrupuleusement pour éviter le surendettement.

#### **e. Chiffrés clés des ressources humaines**

Globalement, les effectifs de la SOGB restent relativement stables. Depuis le début de la pandémie, la SOGB maintient les efforts entrepris par l'Entreprise afin de maintenir les effectifs. En effet, l'Entreprise tient à tout prix à assurer la continuité de ses activités opérationnelles afin de garantir les emplois et les revenus stables aux milliers de familles vivant au sein et autour de la plantation, car nous savons à quel point la sécurité financière et sanitaire sont des conditions sine qua non pour faire face à ce genre de crise.

Au cours de l'année 2021, nous avons connus 1 090 départs pour 1 055 embauches. Ces variations dans le personnel se font essentiellement dans les départements agricoles. Parmi les personnes embauchées

en 2021, nous comptons 21 personnes ayant une formation technique pour ses ateliers et usines, un cadre pour la plantation et trois agents de maîtrise.

De façon générale en Côte d'Ivoire, et particulièrement dans le secteur agricole, nous constatons une instabilité de la main d'œuvre. Cette instabilité trouve son origine dans plusieurs facteurs :

- Une population qui se dirige de plus en plus vers des métiers qualifiés suite à l'augmentation du niveau d'urbanisation et d'alphabétisation ;
- L'orpaillage clandestin vers lequel les personnes se dirigent de plus en plus dans le but d'obtenir de grosses sommes d'argent rapidement sans passer par les institutions légales et reconnues ;
- Enfin, le manque de main d'œuvre immigrée dans le Sud de la Côte d'Ivoire, ces derniers étant les plus intéressés par les métiers agricoles.

Les personnes qui ont quitté l'entreprise ont été remplacées par des recrutements dans les mêmes proportions pour combler le déficit.

**f. Opportunités de formation :  
renforcement des capacités des  
employés**

Un plan de formation est mis en place chaque année en vue du renforcement des capacités des employés. Pour l'année 2021, 33 actions de formation par des prestataires externes ont été réalisées pour un coût total de 91 445 000 FCFA. Des formations internes sont également effectuées et participent à améliorer les rendements, à avoir une bonne maîtrise de l'activité et à renforcer les capacités des travailleurs.

**g. Adhésion syndicale et liberté  
d'association des employés**

En matière syndicale, la liberté syndicale est bien effective à la SOGB qui compte à ce jour 8 syndicats. Chaque employé dispose de la liberté de s'affilier au syndicat de son choix sans aucune intervention de la SOGB.

Aussi, d'autres formes d'associations existent et regroupent des employés ; ce sont notamment l'Association des Cadres et Agents de Maîtrise (ACAM), l'Association des Travailleurs de Section (garage), l'Union des Femmes de la SOGB et des associations à caractère régional.

Toutes ces associations sont régies par leurs propres textes et fonctionnent librement

avec parfois des subventions de la SOGB lors des manifestations.

**3. Infrastructures à la disposition des  
employés**

**a. Au sein des villages**

La SOGB dispose au total de 23 villages. Chaque village est administré par un cadre chef d'unité agricole ou un assistant agent de maîtrise qui est épaulé par un chef de village ou de quartier, aussi employé de la SOGB. Ils assurent le maintien de la propreté du village ainsi que son bon fonctionnement et le règlement des éventuels litiges.

**i. Infrastructures personnelles des  
employés**

La vocation de la SOGB est de loger l'ensemble de ses employés et leurs ayants-droits dans des logements décentes avec les commodités nécessaires : électricité, eau courante, latrine et cuisine. Elle met à leur disposition des logements construits en hydraform avec un aménagement respectant les normes d'hygiène et de salubrité en vigueur. Parmi les 23 villages de la plantation, tous sont équipés en électricité et eau courante.



*Club de la plantation et les terrains de sport - village KOZY*

## ii. Infrastructure de loisirs

L'animation des villages fait partie des préoccupations de l'Entreprise. Ainsi, chaque village est doté d'un centre de loisirs ainsi que de terrains de sport pour les employés et les enfants. Des tournois de football et divers autres jeux ainsi que des activités culturelles sont organisés pour maintenir la cohésion entre les habitants d'une part, et d'autre part pour créer un cadre de rapprochement des différents acteurs socio-professionnels.

### b. Investissements réalisés

En 2021, la SOGB a consacré un budget de 2 736 436 151 FCFA à l'entretien, à l'amélioration et à la construction d'infrastructures dans ses villages de plantation.

### c. Mobilité

Le transport du personnel à l'intérieur de la concession est organisé avec des véhicules aménagés pour transporter les employés de leur lieu d'habitation vers leur lieu de travail et inversement. Certains agents sont également dotés de motos et de bicyclettes pour leur autonomie.

## 4. Sûreté des personnes et des biens immobiliers

Une équipe assure la sécurité sur l'ensemble de la concession pour garantir la sécurité des biens et des personnes, en liaison avec les forces de sécurité nationale. A la tête de cette équipe, se trouve un Adjudant - Chef de la Gendarmerie Nationale pour une bonne maîtrise des questions de procédures judiciaires et de respect des droits de tous ceux qui vivent sur le site.



*Employés de l'équipe HSE de la SOGB au DDD*



Major du centre médical de la SOGB - Claude-François EKONI

## 5. Santé : un levier de développement

### a. Politique de santé

La santé fait partie des principaux engagements de la SOGB. L'objectif est de prodiguer des soins médicaux de qualité,

accessible à tous et ce à travers toute la plantation. Dans ce souci d'amélioration de la santé, la SOGB a mis en place une politique sanitaire en conformité avec les textes réglementaires qui s'articulent autour de trois axes majeurs :

- Prise en charge curative ;
- Politique de prévention ;

- Santé du travail.

Les consultations sont gratuites pour tous les employés et leurs ayants-droits (conjoint et enfants).

La SOGB a pratiqué 111 380 consultations en 2021 et, en plus de cela, 521 accouchements ont eu lieu et 969 femmes ont été conseillées dans le cadre du planning familial.

En 2021, la SOGB a consacré un budget de 1 019 MFCFA pour le Département Médical.

#### i. Prise en charge curative

La SOGB prend en charge tous les employés malades ainsi que leurs ayants-droits au sein de ses infrastructures sanitaires ou si nécessaire les réfère vers des centres externes spécialisés. Lorsque le patient doit être référé dans une structure de soins spécialisés, 75% des frais sont pris en charge par la SOGB tandis qu'une participation est demandée à l'employé.

#### ii. Politique de prévention

La politique de prévention vise à la sensibilisation des employés sur les principales maladies endémiques que sont le paludisme et le VIH, et à mettre à leur disposition, les moyens de prévention : distribution de Moustiquaires Imprégnées de Longue Durée d'Action (MILDA) pour lutter

contre le paludisme et la distribution de préservatifs dans le cadre de la lutte contre le VIH, etc.

La prévention des risques professionnels se fait par le comité de Santé et de Sécurité au Travail.

### iii. Santé au travail

Afin de s'assurer de la bonne santé et de l'aptitude au travail de chaque nouvel employé, la SOGB organise des visites médicales d'embauche selon la prescription légale qui lui incombe. En 2021, 1 403 personnes ont passé cet examen et 78% ont été déclarées aptes. Quant à la visite médicale annuelle des employés, elle débutera début 2022, après la mission médicale humanitaire faite en collaboration avec l'ONG belge REVIVE. Cependant, en 2021, les visites médicales particulières telles que : ORL, ophtalmologie et dosage des cholinestérases, ont eu lieu pour des postes de travail spécifiques qui présenteraient des risques professionnels au vu de l'analyse des risques effectuées par le département HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement).

## b. Personnel et infrastructures

### i. Personnel

Le centre médical de la SOGB compte un effectif global de 91 personnes : 1 médecin-chef, 6 infirmiers, 2 sage-femmes, 1 assistante sociale, 17 aide-infirmiers, 7 matrones, 22 aides-soignants et 35 personnes d'autres services (agents de pharmacie, techniciens de laboratoire, agents d'entretien, etc.).

### ii. Infrastructures

La SOGB dispose de :

- 1 centre médical à la Zone Industrielle et Résidentielle (ZIR) avec 34 lits d'hospitalisation, qui comprend un pôle de médecine générale, de pédiatrie, des urgences et une maternité mais également les services de santé du travail, un service social, ainsi qu'un laboratoire d'analyses, un service de radiologie et une pharmacie ;
- 3 dispensaires avec 9 lits de mise en observation de jour ;
- 15 avant-postes de santé ;
- 2 ambulances.

## c. Prévention, détection et traitement des maladies

### i. Prévention

La prévention comprend plusieurs volets et respecte le programme mis en place par le district sanitaire de la région de San Pedro. Elle concerne, en priorité, les personnes vulnérables. Ainsi, les enfants, les femmes enceintes et en âge de procréer, et le personnel soignant bénéficient de vaccination spécifique à travers un programme élargi. Au total, en 2021, ce sont 3 592 enfants, 516 femmes enceintes et 863 jeunes filles qui ont été vaccinés. Ce sont également 14 500 moustiquaires imprégnées qui ont été distribuées.



*Vaccination des employés, et de leurs familles au centre médical de la plantation*

Aussi, suite à l'apparition de la Covid-19 plusieurs mesures ont été mises en place telles que la création d'un comité de veille et de vigilance sur l'ensemble de la plantation. Des sensibilisations sur les mesures préventives à adopter, ainsi que la possibilité de se faire vacciner au centre médical de la plantation ont été mises en place afin de protéger l'ensemble des employés et leur famille. En 2021, 5 679 doses de vaccin contre le coronavirus ont pu être administrées à la SOGB.

#### ii. Détection et traitement des maladies

111 380 consultations ont été enregistrées en 2021 dont 52,75% étaient destinées aux employés, 44,85% à leur famille et le solde aux populations riveraines et autres habitant de la région (commerçants, enseignants, planteurs, etc.). Chaque diagnostic est confirmé par un examen de laboratoire.

Le traitement se fait par la distribution gratuite de médicaments aux employés et ayants-droits.

La référence des pathologies graves se fait dans les grands hôpitaux des villes les plus proches ; soit à San Pedro ou à Abidjan.

#### iii. Politique contre le VIH-SIDA

Afin de limiter au maximum la transmission de la maladie du VIH/SIDA, la SOGB met en place les moyens nécessaires afin qu'une prévention efficace soit faite sur l'ensemble

de la plantation et aux alentours. La SOGB assure également une prise en charge globale et systématique des personnes vivants avec le VIH/SIDA. Pour cela, elle offre un soutien psychosocial, économique et juridique aux personnes affectées.

En 2021, ce sont 839 personnes qui ont été conseillées et dépistées avec 14 personnes testées positives soit une séroprévalence de 1,67%.

La fondation Elisabeth Glazer soutient la SOGB dans sa lutte depuis 2005. Elle offre un appui dans le conseil et le dépistage, dans la prise en charge des personnes vivants avec le VIH/SIDA et dans la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant par la proposition systématique d'un test de dépistage.

Consciente du fait que cette maladie puisse être source d'exclusion sociale, la SOGB applique certains principes fondamentaux afin que les personnes affectées par le virus ne soient pas discriminées sur leur lieu de travail. Elle condamne également toute mesure qui entrainerait une exclusion de l'employé au vu de sa situation médicale. Des sensibilisations sont faites afin de mieux faire connaître cette maladie et sa transmission.

**311 personnes sont suivies sous ARV (Antirétroviraux) depuis le début des activités au centre médical de la SOGB en 2005.**

#### d. Planning familial

Le planning familial offre plusieurs services d'accompagnement des personnes dont le contrôle et l'espacement des naissances. En 2021, nous avons enregistré la visite de 969 femmes qui souhaitaient bénéficier d'un moyen de contraception. Ce service, ouvert à tous, accueille majoritairement des femmes pour des raisons médicales et sociales. Consciente que les femmes sont plus vulnérables face à l'accès aux soins de santé, la SOGB œuvre afin de faire évoluer le planning familial chaque année. Ce service est entièrement gratuit pour tous les employés de la SOGB et leurs ayants-droits.



*Partenariat entre SOGB et la Fondation Elisabeth Glazer qui lutte contre le virus du SIDA*

#### e. Collecte de données médicales

La collecte des données est réalisée dans les différentes sections de l'hôpital sous le contrôle des différents responsables. Une fois les données compilées et vérifiées par le médecin-chef, elles sont transmises à la Direction Générale, au district sanitaire de San Pedro et aux partenaires de la SOGB tels

que AIBEF et la Fondation Elisabeth Glazer. Cela permet aux différentes parties de prendre les mesures et décisions nécessaires afin d'améliorer les soins de santé proposés à la population de la SOGB mais également, à l'État, et de vérifier ce qui est proposé à la population ivoirienne résidant à la SOGB (programme de vaccination, programme de lutte contre le paludisme, programme mère-enfant, etc.).

#### f. Préparation aux situations d'urgences

Le centre médical de la SOGB dispose d'un défibrillateur pour la réanimation cardiopulmonaire et d'un personnel formé à cet effet. De plus, parmi les 34 lits du centre médical, 23 sont dédiés au service des urgences pour pouvoir accueillir les personnes nécessitant une aide médicale d'urgence. Nous disposons également de 2 ambulances sur la plantation.



Vue aérienne de l'école de TIEPE, village central de la plantation

En dehors de cela, plusieurs employés ont reçu une formation de base aux soins de premiers secours.

## 6. Soutien à l'éducation et à la formation

### a. Politique d'éducation

La SOGB dispose de 14 écoles primaires et 1 école maternelle. La politique en matière d'éducation est de faire en sorte que tous les enfants en âge d'aller à l'école puissent y accéder et y avoir de bons résultats. Tous les enfants des employés ont accès aux écoles de la plantation gratuitement.

### b. Infrastructures et personnel

En 2021, c'est un budget de 173 576 946 FCFA qui a été consacré au fonctionnement des écoles du site. Les axes prioritaires étant l'entretien des bâtiments, le transport des élèves, la fourniture en eau et électricité.

La SOGB construit les salles de classes, mais également les logements des enseignants, elle fournit aussi les équipements nécessaires aux écoles. Par contre, l'ensemble des enseignants sont des fonctionnaires de l'État affectés aux écoles de la région.

Face aux effectifs devenus trop importants dans les classes, la SOGB a agi afin de réduire le ratio d'encadrement en construisant à nouveau trois salles de classes et trois logements d'enseignants.

La SOGB compte actuellement 14 écoles primaires pour 85 classes et 85 enseignants, tous des fonctionnaires d'État et 1 école maternelle avec 4 classes et 6 enseignantes. Des projets de garderie sont également en train de voir le jour dans les villages.

Plusieurs établissements secondaires privés (4) ont également vu le jour à proximité de la plantation et sont fréquentés majoritairement par des élèves issus de la SOGB. Il est prévu également la construction, par l'État, d'un établissement secondaire public à moins d'1 km de la SOGB dans le cadre du programme MCC (Millenium Challenge Corporation) financé par les Etats-Unis mais les travaux n'ont toujours pas commencé au moment de la rédaction de ce rapport.

### c. Soutien financier et dons aux écoles

En 2021, c'est un budget de 37 327 000 FCFA qui a été consacré au fonctionnement des écoles du site. Les axes prioritaires étant

l'entretien des bâtiments, le transport des élèves, la fourniture en eau et en électricité.

#### i. Prêts scolaires aux parents

La SOGB, par le biais de la MUTRA octroie des prêts scolaires aux employés pour des montants allant de 50 000 FCFA à 800 000 FCFA à des taux bas afin de leur permettre de mieux scolariser leurs enfants.

#### ii. Transport scolaire des enfants

Les élèves sont transportés quotidiennement entre les écoles et leur domicile. Les élèves du primaire sont transportés par la SOGB et ceux du secondaire par les cars de la MUTRA moyennant une contribution des parents.

### 7. Micro-projets réalisés

La SOGB organise chaque année un concours du village agricole le plus propre qui récompense les trois premiers villages.

La SOGB apporte également un appui à l'Union des femmes de la SOGB pour des projets de production de maraîchers en vue de valoriser les produits locaux et de les rendre

accessibles à tous à des prix abordables.

### 8. Objectifs et performance

Les objectifs visés en 2022 en matière sociale sont entre autres :

- La poursuite du plan de rénovation et de construction de nouveaux logements ;
- La construction de salles de classe ;
- Encourager les populations des villages agricoles à travailler sereinement en créant des garderies pour les enfants en bas âge ;
- Trouver des mécanismes pour



Elèves de l'école maternelle de la SOGB

- stabiliser la main-d'œuvre ;
- Poursuivre la politique d'assainissement des villages par la mise en place d'un système de tri des déchets ménagers.

# ASSURER LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

---

*Employé de l'usine de caoutchouc*

COMITE DE SANTE  
ET DE SECURITE  
AU TRAVAIL



ANALYSE DES  
RISQUES

SENSIBILISATION AU  
SEIN DE LA CHAINE  
D'APPROVISIONNEMENT



*Employée de l'huilerie portant ses EPI*

## V. Assurer la sécurité des employés

### 1. Système de management de la sécurité

La gestion de la santé et de la sécurité au travail est mise en œuvre grâce au Comité de Santé et Sécurité au Travail (CSST) ex-Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Chaque année, un programme de prévention des risques professionnels est établi par la direction de la SOGB et est soumis pour validation et mise en œuvre par le CSST.

En fin d'année une évaluation de la mise en œuvre de ce programme est réalisée en vue d'améliorer en continu le plan de prévention relatif à la Santé et la Sécurité au Travail (SST).

### 2. Politique de sécurité et de santé au travail

Depuis 2017, la direction de la SOGB a établi une politique de Santé et de la Sécurité au Travail (SST)<sup>8</sup>. Les engagements contenus dans cette politique de SST sont les suivants :

- L'amélioration continue du management et des performances SST ;
- La prévention des préjudices personnels et des atteintes à la santé ;
- La conformité aux exigences légales en la matière.
- Procéder à des inspections régulières afin de s'assurer du bon fonctionnement des services de SST ;
- Informer les nouveaux embauchés des consignes de sécurité au travail ;
- D'organiser des sensibilisations régulières en matière de SST.

### 3. Comités de santé et sécurité au travail

Le CSST de la SOGB est composé :

- D'un président (Le Directeur Général) ;
- D'un chargé de sécurité ;
- Du médecin d'entreprise ;
- De l'assistante sociale ;
- Du secrétaire du comité et ses adjoints ;
- D'un chargé de la sensibilisation des employés ;
- Des représentants du personnel (18 représentants).

Le CSST a pour mission de :

- Veiller à prévenir les risques professionnels et à améliorer les conditions de travail des employés ;

Le CSST de la SOGB se réunit de façon ordinaire 1 fois par trimestre et en cas de nécessité ou de formation de ses membres.

En 2020, des sensibilisations ont été réalisées par le CSST avec le concours de la CNPS dans les unités agricoles enregistrant le plus grand nombre d'accidents de travail en vue de réduire le nombre d'accidents de travail. Une baisse considérable des accidents de travail avait été enregistrée en 2020 avec 61,50% d'accidents du travail en moins par rapport en 2019 et cela tout travailleur confondu. Cette baisse significative est due aux efforts des équipes

<sup>8</sup> Politique SST disponible en annexe II

mais également au fait que la CNPS a établi d'autres critères d'enregistrements<sup>9</sup>.

En 2021, 1 192 accidents du travail ont été enregistrés (tous travailleurs confondus). Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2020 soit une augmentation de 4,93%. Cette très légère augmentation est liée à plusieurs paramètres observés dans les différents services. Après analyse, les résultats seront communiqués à tous les services concernés en proposant des pistes d'amélioration et d'action corrective.

#### 4. Analyse de risques

Une analyse des risques a été réalisée pour l'ensemble des activités de la SOGB. Cette analyse des risques liés à la Santé et à la Sécurité au Travail (SST) a permis d'identifier les risques significatifs liés à l'ensemble des activités. Suite à cela, **des mesures sont mises en place afin d'empêcher ou de limiter la survenue d'accidents ou d'incidents liés à la SST.**

Ces actions sont intégrées au programme de Management de la SST qui fait l'objet d'un suivi par le Département Développement Durable. Sur 176 actions inscrites dans le programme de management santé-sécurité au travail 121 ont été réalisées, les 55

---

<sup>9</sup> La CNPS exige maintenant que seuls les accidents du travail ayant entraîné plus de 24h d'arrêt de travail soient comptabilisés.

actions restantes sont soit en cours de réalisation soit seront réalisées dans les plus brefs délais.

#### 5. Programmes et plans

Afin de répondre au mieux aux objectifs en matière de sécurité au travail, la SOGB a mis en place un programme relatif à la Santé et à la Sécurité au Travail. Le programme d'actions 2021 intègre les actions issues :

- Du programme de prévention du CSST ;
- Du plan de SST ;
- De l'analyse des risques liés à la SST ;
- Des inspections SST internes et externes ;
- Des audits SST internes et externes ;
- Des actions des rapports des AT ;
- Etc.

#### 6. Réalisations

Ci-dessous quelques réalisations en matière de SST :

- Enquêtes et analyse des causes des accidents de travail

survenus ;

- Analyse des conditions de travail ;
- Formation des membres de la brigade incendie et du comité SST sur l'extinction du feu et les techniques d'évaluation ;

- Acquisition de moyens supplémentaires de lutte contre les incendies (robinets d'incendie armé, lances incendie, nouveau camion incendie, etc.) ;
- Pose d'affiches illustrant les bonnes pratiques de travail dans les différents services ;
- Pose de panneaux de limitation de la vitesse ;
- Mise en place de registres de recueil d'accidents ou presque accidents dans toutes les directions ;
- Identification des zones bruyantes et mise à disposition des Equipements de Protection Individuels (EPI) ;
- Renouvellement des membres bureau du CSST ;
- Etc.

## 7. Formation et sensibilisation

Des formations internes et externes ont été réalisées en 2021 à l'attention des membres du CSST, des équipiers de première intervention, des relais sécurité et de la brigade incendie de la SOGB.

En 2021, des formations externes à l'égard des membres du personnel ont également été réalisées sur les thèmes suivants :

- Préparation à l'habilitation électrique (BT-HT) ;
- Technique d'extinction de feu ;
- Renforcement des capacités des professionnels en santé et sécurité au travail avec la CNPS.

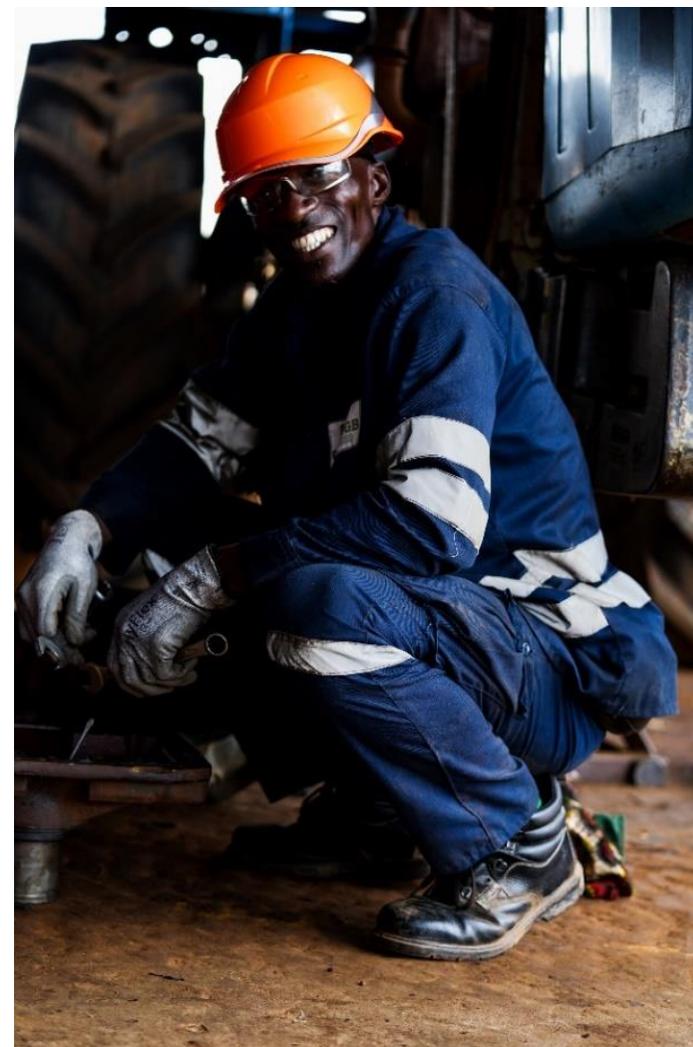
## 8. Surveillance médicale

La surveillance médicale est assurée par les visites médicales d'embauche, la visite médicale annuelle, les visites des lieux de travail et la surveillance particulière des employés exposés. Ces visites permettent de garantir l'habileté de l'employé à occuper son poste de travail.

Lorsque cela est nécessaire, une surveillance médicale renforcée est mise en place pour les employés en situation de handicap, les femmes enceintes ou allaitantes. Par exemple, les femmes enceintes travaillant au sein des laboratoires sont rapidement écartées afin d'éviter tout risque.

## 9. Monitoring

Le monitoring du respect de la politique relative au programme annuel de Santé et de la Sécurité au Travail est réalisé par le chargé de sécurité du CSST.



*Employé du Département des Ateliers Techniques*

## 10. Nombre d'accidents

En 2021, 1 192 blessures ont été enregistrées pour l'ensemble des activités de la SOGB, dont 1 mortelle, incluant tous les employés, c'est-à-dire : permanents, temporaires, travailleurs journaliers, contractuels et autres travailleurs.

## 11. Taux d'accidents par 200 000 heures de travail

Le taux d'accident (par 100 employés) par 200 000 heures de travail est de 11,04 en 2021. Comparativement à l'année précédente nous observons une baisse de 5,32%. En effet, en 2021 il y a eu plus d'accidents du travail enregistrés mais également plus d'heures travaillées. Ce résultat est pris en compte par le CSST afin de maintenir la tendance à la baisse. Des analyses sont faites afin de comprendre les facteurs d'influence pour la survenue des accidents du travail et, un renforcement des sensibilisations est prévu. La SOGB s'engage à poursuivre ses efforts dans cette voie et à encourager les différents départements à continuer à travailler la réduction des AT au niveau de ses activités.

## 12. La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement

Toutes les personnes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement sont informées des règles de la SOGB en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement au sein de la plantation. Des séances de sensibilisations sont réalisées auprès des planteurs villageois ainsi que dans le cadre de projets de plantation avec les communautés villageoises. Quant aux sous-traitants, des contrats sont signés par les deux parties afin de respecter l'ensemble des règles émises par la SOGB. Dans le cas où un prestataire ne respecterait pas son engagement, une cessation des activités avec ce dernier peut avoir lieu. Les employés temporaires sont régulièrement informés des différents risques identifiés pour chaque poste de travail au sein de la SOGB et des mesures préventives à respecter afin d'éviter tout accident.

## 13. Evolution dans le temps

Il ressort de l'analyse des données qu'il y a eu, en 2021, une légère augmentation des déclarations des accidents de travail, que les accidents de travail reconnus comme tels par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) représentent 100% des chiffres des accidents de travail de 2021 déclarés en interne par la SOGB.

Accidents du travail			
Accidents du travail	2020	2021	Evolution
Accidents de travail déclarés par l'ensemble des directions de la SOGB (incluant tous les accidents mineurs)	1 136	1 192	4,93%
Accidents de travail déclarés à la SOGB, ayant entraînés moins de 3 jours d'arrêt de travail	580	469	-19,14%

## 14. Objectifs pour l'année prochaine

Toujours dans une plus grande volonté de réduire et prévenir les accidents du travail sur son site, la SOGB, par l'intermédiaire de son département développement durable, se fixe chaque année des objectifs. Pour cette année 2022, le département développement durable est en train de fixer des objectifs clairs pour la Santé et la Sécurité au Travail. Ces objectifs seront déterminés en prenant en compte :

- L'amélioration des performances liées à la conformité aux exigences légales applicables en matière de SST ;
- Le traitement des risques professionnels liés à la SST ;
- Les résultats de la consultation des travailleurs sur les questions liées à la SST.



*Poche de forêt protégée au sein de la concession de la SOGB*

# GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

---

*Vue aérienne d'une zone protégée de la SOGB*



2 648 HECTARES  
DE FORETS  
PROTEGEES

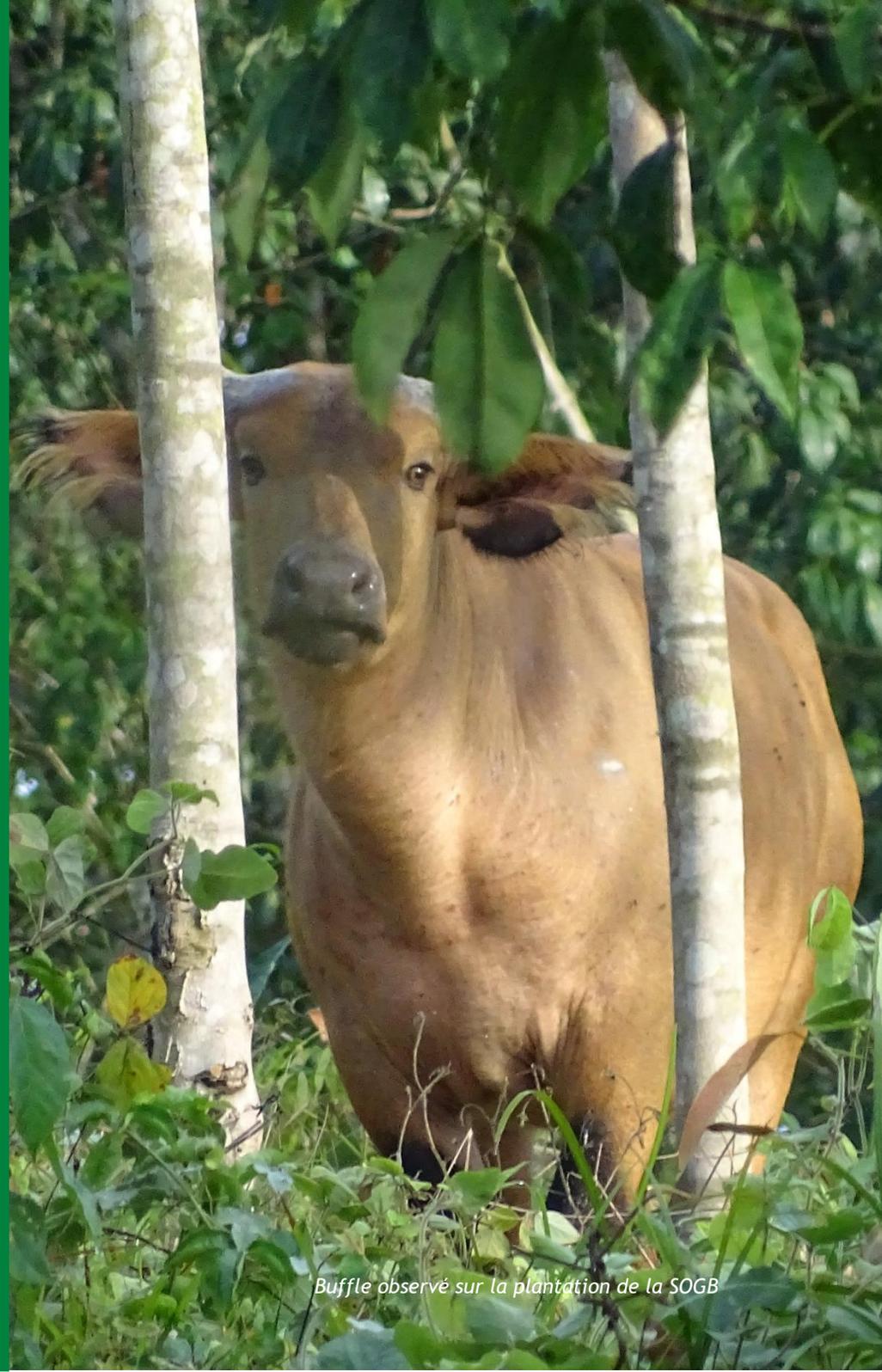
---

CERTIFICATION  
ISO 14001



SENSIBILISATION  
ENVIRONNEMENT

---



*Buffle observé sur la plantation de la SOGB*

## VI. Gestion des ressources naturelles

### 1. Système de gestion de l'environnement

La préservation de l'environnement ainsi que l'amélioration des pratiques agricoles font partie des ambitions de la SOGB pour développer une agriculture tropicale responsable.

**Pour ce faire, elle a mis en place un département de développement durable qui assure la gestion de l'environnement, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie, des émissions, des effluents et des déchets sur l'ensemble de la plantation, le tout encadré par la norme ISO 14001.**

Ce département veille également à poursuivre les efforts pour la mise en conformité de la SOGB aux principes et critères de la RSPO dans le but de produire une huile de palme durable.

Des audits internes sont régulièrement effectués afin d'assurer la conformité aux exigences légales en matière d'environnement mais également de consolider nos engagements dans ce domaine.

### 2. État des certifications en cours

Depuis 2017, la SOGB s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental (SME) selon la norme ISO 14001. Les phases des audits de certification ont été réalisées pour l'ensemble des activités hévéa et palmier. L'audit de renouvellement avait été réalisé avec succès en novembre 2020, et de nouveaux certificats avaient été émis pour une durée de 3 ans<sup>10</sup>. Le premier audit de suivi a été réalisé avec succès en mai 2021.

La SOGB a obtenu début 2021 la certification aux P&C RSPO pour l'huilerie et l'un des deux titres fonciers comportant des parcelles de palmier. Le travail effectué par les équipes afin de mettre en place les critères RSPO pour la plantation palmier a des répercussions positives sur la durabilité des activités hévéas et est précurseur des exigences de la plateforme GPSNR dont le Groupe Socfin est un membre-fondateur.

### 3. Politiques

#### a. Eau

L'eau est utilisée pour nos activités au sein de la pépinière, de l'huilerie et de l'usine de caoutchouc. Cette consommation est contrôlée afin de respecter les standards en

vigueur et de limiter toute consommation excessive et non utile. L'eau est utilisée pour la cuisson des fruits de palme ou le nettoyage du caoutchouc humide. L'huilerie et l'usine à caoutchouc sont chacune équipées de bassins de lagunage afin de traiter les eaux usées. Ces eaux font l'objet d'analyses régulières par le département du développement durable.

L'eau potable fournie dans les villages, grâce à des forages ou des puits, est régulièrement contrôlée afin de garantir sa pureté. Les forages sont préservés par des périmètres de protection afin de prévenir des éventuelles pollutions liées aux activités. Aussi, des analyses de la qualité des eaux ont été réalisées en 2021. Elles ont montré des résultats favorables. Des analyses internes ont également débuté en 2021 afin de vérifier plus régulièrement les points d'eau potable. L'objectif fixé pour 2022 est de réaliser un contrôle mensuel, pour ce faire, les agents responsables de ces contrôles recevront une formation début 2022.

#### b. Protection du sol

Afin de protéger nos sols et de maintenir leur fertilité, des analyses de sa qualité sont réalisées par le laboratoire de diagnostic

<sup>10</sup> Certificats disponibles en annexes VII et VIII

agronomique en vue de déterminer leurs besoins réels en éléments nutritifs.

En 2021, le département développement durable n'a pas pu effectuer les analyses faute de trouver un cabinet disponible pour le faire. La SOGB s'engage à effectuer les analyses pour l'année 2022.

Cependant, des analyses ont été réalisées, durant l'année 2020, par un laboratoire externe agréé et les résultats ont montré que « aucune contamination des échantillons soumis à analyse n'a été constatée ». **C'est le résultat des bonnes pratiques agricoles qui assurent la protection des sols, notamment l'utilisation raisonnée des engrais et des pesticides.**

Plusieurs techniques sont appliquées à la SOGB afin de limiter l'érosion des sols :

- Utilisation de plantes de couverture ;
- Planting en courbes de niveaux ;
- Replanting sans brûlage.

Aussi, des zones forestières ont été identifiées comme « zones protégées » depuis plus de 10 ans au sein de la concession. Ces zones sont non plantées et surveillées par une équipe d'écogardes.

### c. Gestion des déchets

Afin d'assurer une bonne gestion des déchets produits par la SOGB, les documents mentionnés ci-dessous ont été mis en place :

- Procédure de gestion des déchets ;
- Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) ;
- Registre des déchets ;
- Fichier de suivi de la gestion des déchets ;
- Registre de réception des déchets ;
- Registre de suivi des déchets ;
- Registre de suivi des déchets incinérés ;
- Registre de suivi des déchets mis en décharge ;
- Tableau synoptique des déchets ;
- Cartographie des déchets SOGB.

Dans la mise en œuvre de la gestion des déchets, un ordre de priorité a été établi allant de la prévention à la concentration afin de privilégier la valorisation par rapport à l'élimination.

Un tri des déchets est réalisé au niveau des différents services ainsi qu'à la décharge de la SOGB, permettant de valoriser une plus grande quantité de déchets.

Comme en 2020, le projet de tri de déchets ménagers s'est poursuivi à la zone industrielle et dans deux villages pilotes. Ce projet a permis de trier les déchets ménagers en plusieurs catégories :

- Déchets plastiques ;
- Déchets métalliques ;
- Déchets en verre ;
- Déchets verts.

Les filières de valorisation de ces déchets ont été identifiées. Ces déchets sont recyclés par des organismes externes de diverses manières : ustensiles, outils, pavés, etc.

Chaque semestre, un rapport des déchets de la SOGB est rédigé et communiqué au Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL).

En 2021, la SOGB a mis l'accent sur la sensibilisation des employés pour le tri des déchets dans les villages et quartiers dans lesquels ils disposent de box de tri. Ces derniers ont été sensibilisés aux bienfaits du tri et sur la manière dont ils doivent trier leurs déchets ménagers. Ils ont également appris à entreposer leurs déchets dans les box conçus à cet effet.

En 2022, la SOGB prévoit construire des box de tri de déchets ménagers dans 2 villages agricoles et dans 2 quartiers de la ZIR.

Les employés des différents ateliers de la SOGB ont également été formés au tri de

leurs déchets (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, ferrailles et pneus usagés).

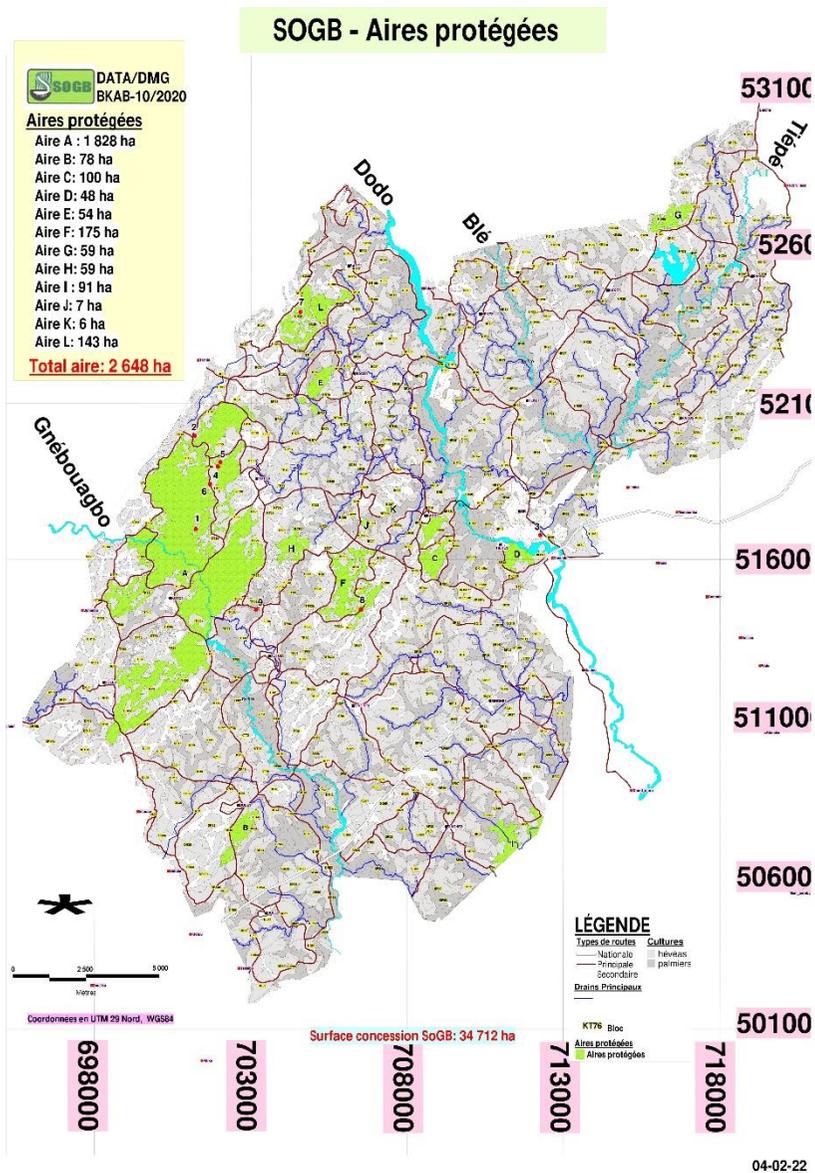
**Nous avons également un projet de valorisation des sachets plastiques sous forme de pavés. Les études sont en cours et le projet devrait prendre vie d'ici 2023.**

#### **d. Protection et amélioration de la biodiversité**

En 2018, la SOGB a identifié à l'intérieur de sa concession, de nouveaux blocs de forêts qu'elle a décidé de préserver. Ainsi, la superficie des aires protégées est passée de 1 614 ha de forêt à 2 648 ha (voir la carte des aires protégées ci-dessous) en l'espace de quelques années. En 2021, ce ne sont pas moins de 436 hectares qui ont été ajoutés aux aires protégées déjà existantes. De nouveaux blocs forestiers sont en cours d'identification dans un objectif de protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité. Deux personnes ont également intégré l'équipe de surveillance des aires protégées afin de renforcer la protection des blocs de forêts mais également la surveillance des zones ripariennes réparties sur l'ensemble de la concession.

L'inventaire de la faune et de la flore a permis de recenser :

- Au niveau de la flore :
  - 455 espèces végétales dont 107 espèces endémiques ;
  - 20 espèces devenues rares pour la flore ivoirienne ;
  - 36 espèces pour la liste rouge de l'UICN.
- Au niveau de la faune :
  - 128 espèces d'oiseaux observées ;
  - 9 espèces dont la protection est d'intérêt mondial ;
  - 25 espèces de grands mammifères ont été confirmées dont 3 espèces pour lesquelles la protection est d'intérêt mondial.



Une surveillance quotidienne des aires

protégées est réalisée par huit écogardes et leur responsable, équipés d'engins roulants (motos) et de GPS.

Plusieurs actions ont été menées à travers les différentes zones en vue d'une mission de surveillance qui aura lieu début 2022. Cette future mission aura pour objectif de placer des caméras pièges à des points stratégiques des zones afin de surveiller la faune présente et ses mouvements. Une fois certaines données recueillies, la SOGB améliorera ses possibilités d'actions en termes de protection des zones protégées.

### e. Emissions atmosphériques et air ambiant

Afin de réduire la pollution par les rejets atmosphériques et permettre une bonne diffusion dans l'air, des mesures ont été prises dès la conception des cheminées.

Pour ce faire, des pièges à particules ont été placés et prévus dès la conception des cheminées de l'huilerie.

Aussi, une surveillance de la qualité des rejets atmosphériques est-elle assurée par la réalisation d'analyses des rejets conformément aux exigences des arrêtés d'autorisation de chacune des usines de la SOGB.

### f. Matières consommées

Les matières consommées sont essentiellement :

- L'eau pour l'arrosage des plants à la pépinière, le process industriel dans les usines et la consommation humaine ;
- La latérite pour le reprofilage des routes ;
- Les engrais ;
- Les produits phytosanitaires ;
- Le carburant.

Les besoins en matières consommées sont déterminés et surveillés, permettant ainsi de réaliser une optimisation des consommations au niveau des activités de la SOGB.

Ainsi, la consommation des eaux de surface pour l'arrosage des plants est quotidiennement surveillée. La quantité

maximale d'eau nécessaire aux plants est déterminée et suivie ; les périodes de pluie étant prises en compte pour n'arroser que lorsque les pluies n'ont pas apporté les quantités suffisantes d'eau nécessaires.

#### g. Énergie

L'énergie consommée à la SOGB est composée d'énergie renouvelable (issue de la chaudière à biomasse), d'énergie fossile (Distillate Diesel Oil (DDO), gasoil) et d'énergie provenant du réseau électrique national. La SOGB octroie des primes d'électricité à l'ensemble de ses employés en fonction des catégories (voir tableau ci-joint).

Une surveillance de la consommation énergétique est assurée à partir des mesures réalisées tous les mois, dans l'optique de rationaliser cette consommation au niveau des activités de la SOGB.

#### h. Prise en compte des impacts sur le changement climatique

La mise à jour annuelle de l'analyse environnementale de la SOGB permet d'apprécier de façon générale les différents impacts des activités sur l'environnement.

Les impacts sur le changement climatique sont pris en compte aussi bien dans l'abandon de pratiques engendrant des émissions de gaz à effet de serre (comme le brûlage) que dans la réduction du taux des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables. Ainsi, une centrale thermique à biomasse permet de produire de l'énergie électrique à l'huilerie de la SOGB en utilisant les fibres issues de la production comme combustible.

#### i. Préservation des Hautes Valeurs de Conservation et forêts à Haut Stock de Carbone

La préservation des Hautes Valeurs de Conservation est assurée par la surveillance quotidienne des aires protégées. Ces actions de surveillance sont soutenues par la sensibilisation des populations riveraines (villages SOGB et villages riverains).

L'engagement pour la préservation des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) est un engagement pris par le Groupe Socfin à travers sa politique de gestion responsable<sup>11</sup> applicable à la SOGB. Cet engagement a été également pris par la SOGB à travers sa politique environnementale<sup>12</sup>, publiée en 2020.

## 4. Évaluations d'impact environnemental

Une Etude d'Impact Environnemental (EIE) a été réalisée pour l'huilerie ainsi que pour le terminal huilier.

Pour les autres unités antérieures au décret relatif aux EIE, un audit réglementaire de mise en conformité a été réalisé conformément à la réglementation nationale en vigueur. Après la validation des rapports de ces audits, deux arrêtés ministériels portant approbation de l'audit environnemental de la SOGB et du terminal huilier ont été pris en 2019.

## 5. Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HCSA)

Des études HVC ont été réalisées sur la concession de la SOGB, le rapport des experts a été publié en 2020. Ils ont identifié six blocs à Haute Valeur de Conservation. L'inventaire de ses 6 blocs est disponible dans nos annexes<sup>13</sup>.

En plus de l'inventaire fait par les experts HVC, un inventaire complémentaire de la faune et de la flore des aires protégées de la SOGB a été réalisé par des spécialistes du Centre National de Floristique de la Côte

<sup>11</sup> Politique disponible en annexe V

<sup>12</sup> Politique disponible en annexe I

<sup>13</sup> Inventaire disponible en annexe XII

d'Ivoire. Cet inventaire a permis d'identifier des espèces à statut particulier (espèces rares, menacées ou en voie de disparition) aussi bien pour la faune que pour la flore.

L'étude complémentaire des Hauts Stocks de Carbone (HSC) n'a finalement pas été réalisée en 2019. Bien que cette étude n'ait été réalisée, il ne fait pas de doute que les 2 648 ha de forêts protégées au sein de la concession de la SOGB disposent d'un potentiel de stock de carbone important.

## 6. Non-conformités environnementales

Toutes les non-conformités sont identifiées et documentées quelles que soient leurs sources. Une analyse des causes est réalisée lorsque nécessaire et des actions correctives sont prises. L'évaluation de l'efficacité de ces actions est également réalisée comme requis par la norme ISO 14001.

## 7. Programmes et plans.

Un programme de management associant les aspects liés à la qualité et à l'environnement est mis en œuvre et surveillé de façon mensuelle.

## 8. Réalisations

La réalisation des actions contenues dans le programme de management de la qualité et

de l'environnement fait l'objet d'un suivi mensuel avec un indicateur de performance.

En 2021, plusieurs actions ont été réalisées dans le domaine de la protection de l'environnement :

- Opération « coup de balai » à OUEOULO visant à assainir le village par la mise en place d'un lieu de stockage des déchets ;
- Tournée environnementale dans les villages AVD ;
- Sensibilisation des riverains sur les aires protégées et zones ripariennes ;
- Campagnes de sensibilisation aux zones protégées sur la radio locale ;
- Surveillance des lagunes ;  
Surveillance renforcée des zones protégées.

## 9. Formations

Des formations internes et externes ont été réalisées en 2021 à l'attention des différents acteurs des systèmes de management de la qualité, de l'environnement (responsable qualité et environnement, pilotes de processus, relais, membres du personnel) et de la santé et sécurité au travail.

Les formations externes réalisées en 2021 au niveau du SMI ont porté sur les thèmes suivants :

- Management d'une équipe ;
- Méthodes et résolutions de problèmes ;
- Perfectionnement des agents de maîtrise ;
- Mise à niveau et perfectionnement des employés de la SOGB dans divers domaines tels que l'électricité, les engins agricoles, les ateliers techniques, etc.

Quant aux formations internes, plusieurs thèmes ont également été abordés dont :

- Comprendre et mettre en œuvre les exigences des Systèmes de Management Environnemental (SME) ;
- Formation sur l'audit des systèmes de management selon la norme ISO 19011.

D'autres formations internes ont été réalisées sur les bonnes pratiques de gestion des déchets et des produits chimiques. Les traiteurs, en particulier, ont reçu une formation sur la gestion et la manipulation sécuritaire des produits phytosanitaires.

Engagés pour la protection des forêts et des zones ripariennes, les écogardes ont reçu une formation sur la classification des zones protégées et les objectifs de la conservation afin de les amener à mesurer l'étendue et l'importance de leur tâche.

Les sauveteurs secouristes du travail ont également reçu une formation sur les conduites à tenir et les gestes de premiers secours en cas d'accident de travail, sur les

personnes à contacter et le schéma d'alerte de la SOGB.

Certaines parties intéressées de la SOGB telles que les coopératives d'hévéas et de palmiers à huile, ont reçu une formation sur les différentes politiques de la SOGB et ses engagements mais également sur l'importance de leurs implications dans le SMI.

## 10. Monitoring

Des monitorings mensuels sont réalisés afin de s'assurer du respect des engagements au sein des différents départements et au niveau des villages. Les mesures correctives nécessaires sont prises suite à l'analyse de ces résultats.

## 11. Nombre d'accidents environnementaux

En 2021, 2 accidents environnementaux ont été enregistrés. Il s'agissait dans les 2 cas d'un début d'incendie qui a immédiatement pu être contrôlé par la brigade incendie de la SOGB.

Pour l'ensemble des situations d'urgences environnementales les réponses à apporter ont été identifiées et des simulations ont été réalisées afin de préparer le personnel à répondre efficacement à ces situations.



*Ecogardes des zones protégées à côté d'une zone riparienne*

## 12. Suivi des incendies

Nombre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Plusieurs actions sont mises en œuvre afin de prévenir la survenue d'incendies. Il s'agit entre autres de :

- La surveillance, la patrouille dans les zones plantées, les parcelles récemment plantées ou récemment défrichées ;
- Les garde-feux à plein temps en service dans toute la plantation pendant la durée de la saison sèche ;
- La prévention de l'entrée de personnes non autorisées dans la concession SOGB ;
- La mobilisation des installations de lutte contre les incendies en attente pendant la saison sèche, un camion de pompiers, un camion avec un réservoir d'eau monté sur le camion disponible ;
- La mise en place de coupe-feu

(large route, terrain vacant) dans les zones plantées ;

- Le travail d'engagement communautaire dans les cas où des incendies se produisent régulièrement, avec un effort pour comprendre pourquoi les incendies sont allumés et pour en résoudre les causes profondes ;
- Des actions pour la réhabilitation des zones brûlées.

## 13. Relations avec le gouvernement/les administrations

La SOGB entretient de très bonnes relations avec l'administration en général et particulièrement avec les structures en charge de l'environnement et de la protection sociale.

A titre d'exemple, la SOGB entretient de très bonne relation avec :

- Le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) du ministère de l'environnement ;
- La Direction de l'Ecologie et de la Protection de la Nature (DEPN) ;
- La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Les Directions régionales des Ministères de l'énergie, des mines, de l'agriculture, du commerce, etc.

#### 14. Aspects environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement

La SOGB, à travers son programme d'encadrement des fournisseurs de matières premières, réalise des sensibilisations sur la prise en compte des règles environnementales visant la prévention des pollutions, la préservation des ressources en eau et des sols ainsi que la lutte contre la déforestation.

#### 15. Objectifs pour l'année prochaine

Les données relatives aux objectifs 2022 ne



*Panneau indiquant une des aires protégées de la SOGB*

sont pas encore validés. Toutefois, la détermination des objectifs 2022 prendra en compte les principaux aspects environnementaux (significatifs) issus de l'analyse environnementale, la performance liée aux obligations de conformité ainsi que les risques et opportunités qu'il est nécessaire de prendre en compte.

CENTRE DE SANTE OLIVIER

MARTIN D'HEKE

VILLAGE

CAMPAGNE NATIONALE  
DE DISTRIBUTION GRATuite DE  
Moustiquaires IMPREGNEES D'INSECTICIDE  
A LONGUE DUREE D'ACTION  
PHASE DE DISTRIBUTION  
DES MOUSTIQUAIRES  
Du 26 au  
30 Aout 2021

# CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Centre médical du village de HEKE 19 construit par la SOGB - Village AVD (Association des Villages Déplacés)



23 558

PLANTEURS  
VILLAGEOIS ENCADRES

PARTENAIRE  
DES  
COMMUNAUTÉS  
RIVERAINES



155 MFCFA  
DE DONS EN 2021



*Elèves de l'école construite par la SOGB du village de HEKE19- Village  
AVD (Association des Villages Déplacés)*

## VII. Contribution au développement local

### 1. Partenaires locaux

#### a. Sous-traitants

La SOGB a travaillé avec 770 employés de sous-traitants en 2021, tant dans le domaine agricole, industriel qu'administratif.

Grâce à la collaboration avec des sous-traitants, la SOGB contribue au développement des petites et moyennes entreprises locales à travers :

- Le préfinancement des travaux par des avances de démarrage ;
- La formation de leur personnel à la sécurité, à l'hygiène et au respect de l'environnement ;
- La formation de leur personnel aux nouvelles techniques en vigueur (ex : constructions de logements de type hydraform).

#### b. Planteurs villageois

En 2021, la SOGB a collaboré avec 23 558 planteurs villageois indépendants d'hévéas et de palmiers. Dans le cadre du contrat d'assistance et afin de leur offrir une assistance technique, la SOGB encadre

l'ensemble de ces planteurs. En 2021, 885 nouvelles plantations ont été géolocalisées et les planteurs continueront de bénéficier d'assistance technique en 2022.

Toujours dans une volonté de développer une agriculture tropicale responsable et de favoriser un développement local à long terme, la SOGB fournit des jeunes plants à ces planteurs pour leurs nouvelles parcelles et les renouvellements de plantations en milieu rural.

Ce ne sont pas moins de 9 000 planteurs d'hévéas et 80 planteurs de palmiers qui livrent chaque jour leurs productions directement à la SOGB ou par l'intermédiaire de coopératives. Pour l'année 2021, cela représente 49 129 tonnes de caoutchouc, ce qui équivaut à environ 71,37% de la production totale de la SOGB, et 7 552 tonnes de régimes pour le palmier, ce qui représente 4,41% de la production d'huile.

Durant les 2 années écoulées, et du fait de la pandémie, la SOGB a tenu à soutenir ses planteurs partenaires. Pour cela, elle a arrêté la saignée de 12 000 hectares de ses propres parcelles afin de privilégier l'achat

aux planteurs villageois. Cette démarche leur a permis de conserver des revenus stables, encore plus essentiels pour faire face à ce genre de crise.

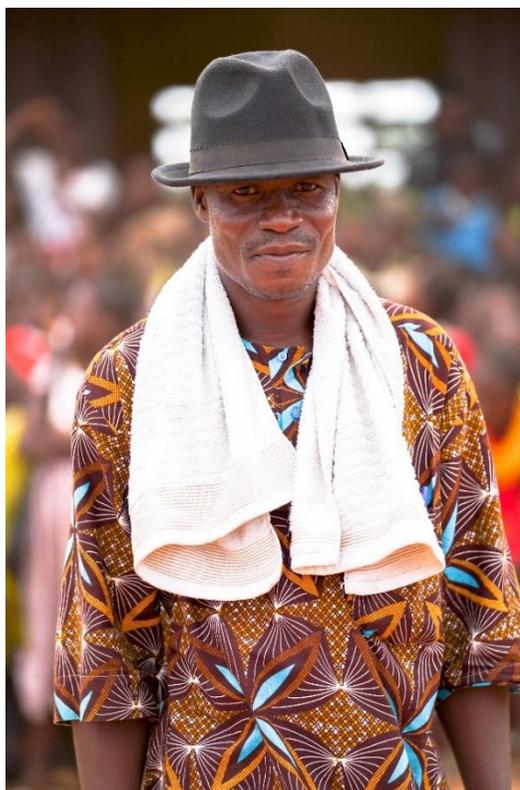
En moyenne, un planteur villageois qui livre à la SOGB bénéficiera d'un revenu annuel de 2,7 millions de FCFA. Pour 9 000 planteurs cela représente un montant total de 24,3 milliards, dont 23,9 milliards FCFA pour l'hévéa et 400 millions FCFA pour le palmier à huile, injecté dans l'économie locale.



Femmes d'un village AVD se rendant à une consultation médicale

### c. Plan d'engagement avec les parties prenantes

Chaque année, la SOGB développe une cartographie ainsi qu'un plan d'engagement avec ses parties prenantes. Ces plans sont régulièrement actualisés afin de d'accroître l'impact et le succès de ses projets.



Monsieur TOUSSAINT, chef de village de OUEOULO

Cela répond également à la mise en œuvre des systèmes de managements de la qualité et de l'environnement de la SOGB dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 (SMQ & SME).

### 2. Plans de développement communautaire

Un plan de développement communautaire de la SOGB a également été élaboré. Ce plan intègre les besoins des communautés riveraines de la SOGB regroupées au sein de l'Association des Villages Déplacés (AVD). Le département des relations externes de la SOGB collabore quotidiennement avec les membres de la plateforme AVD afin d'assurer le bon déroulement et la pertinence des projets communautaires développés.

### 3. Relations de bon voisinage avec les populations voisines

La SOGB a créé en 2009, une plateforme de discussions, d'échanges et d'engagements pour un partenariat fort avec les populations riveraines. Cette plateforme met en place plusieurs projets communautaires par an.

Ces engagements ont fait l'objet de la signature d'un protocole d'accord entre l'ensemble des villages riverains (13) et la SOGB sous la présidence du Sous-préfet de



Grand-Béréby. C'est ainsi que naît l'AVD (Association des Villages Déplacés) qui est une association regroupant les délégués de chacun des villages mandatés par les chefs de village, avec un bureau exécutif qui a pour rôle de suivre les différents engagements contenus dans le protocole d'accord. Il est également chargé de suivre et superviser en relation avec la SOGB, la réalisation des projets validés ainsi que l'analyse de toutes les doléances entre les deux parties.

Ce protocole d'accord a été renégocié en octobre 2021 en présence de l'ensemble des chefs des 13 villages riverains mais également du bureau AVD. Le protocole a été révisé à la hausse, le nouveau montant accordé annuellement aux villages riverains à partir de début de 2022 s'élève à 105 millions de FCFA.

#### a. Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés

Le partenariat existant entre la SOGB et l'AVD a permis la construction de plusieurs écoles et centres de santé dans les villages riverains. De plus, la SOGB fournit le matériel nécessaire d'un point de vue sanitaire et offre son assistance en cas de crise. En 2021, plusieurs projets se sont concrétisés tels que la construction d'un marché, l'ouverture des voies dans plusieurs villages, le don de bancs pour les écoles et les centres de santé, la construction d'une salle de classe supplémentaire. De plus, des sensibilisations ont été faites dans les villages afin de préparer la mission humanitaire médicale qui se déroulera début 2022.

#### b. Approvisionnement en énergie et en eau

Grâce au financement par la SOGB des projets communautaires, des investissements sont réalisés selon les besoins des communautés aussi bien pour l'approvisionnement en énergie qu'en eau.

La SOGB a, via la plateforme de l'AVD, électrifié plusieurs villages et construit plusieurs puits afin de permettre aux villages riverains d'améliorer leur qualité de vie.

#### c. Ouverture et entretien des routes

Conformément au protocole AVD, la SOGB entretient les pistes menant dans les villages riverains et, en 2021, c'est environ 40 km de pistes qu'elle a entretenus avec parfois des rénovations de points critiques pour permettre la circulation des biens et des personnes.

Durant cette année 2021, la SOGB a réalisé plusieurs travaux pour les villages environnants à savoir :

- Entretien des pistes des villages AVD sur 22 km ;
- Terrassement, rechargement en latérite et profilage de la piste reliant le village d'IBOKE à la SOGB ;
- Construction d'une buse à triple entrée à LALLOGO afin de désenclaver tous les villages qui sont sur cet axe.

#### d. Dons

Chaque année la SOGB offre une aide financière sous forme de dons à plusieurs institutions ce qui permet à certaines associations ou entités de fonctionner plus facilement. Le montant des dons accordés en 2021 s'élève à 326 MFCFA. Parmi les institutions soutenues, nous retrouvons l'Union des Femmes de la SOGB qui ont un

projet maraîcher depuis plusieurs années, la mutuelle des travailleurs, diverses missions humanitaires qui ont eu lieu à la SOGB, etc.

### 4. Partenaires dans des projets de développement local

#### a. Avec les populations

Afin de formaliser son engagement envers les communautés riveraines, la SOGB a conclu un protocole d'accord avec l'AVD et ratifié par la sous-préfecture de Grand-Béréby. Ce protocole stipule les accords conclus et une dotation annuelle d'un budget pour la réalisation des projets et infrastructures d'intérêts communs pour les villages riverains regroupés en 13 villages.

La détermination du budget par village ce fait en fonction de la superficie des terres que chaque village a « cédé » à l'État au moment de l'implantation de la société. Une délimitation a donc été faite par consensus pour l'ensemble des villages concernés et suivant la superficie que chaque village a cédé.

Parmi les engagements pris par la SOGB envers l'AVD nous retrouvons :

- Mise en place d'un budget pour doter les villages d'infrastructures ;
- Concertation entre les deux parties ;

- Aide à la bonne gouvernance ;
- Consentement libre et informé au préalable sur différents sujets ;
- Aide ponctuelle lors de nécessité de la part des villages AVD.

**Ces engagements participent à la réalisation de l'ambition de la SOGB d'améliorer les conditions de vie rurale des communautés et de respecter leur bien-être.**

En 2021, le protocole d'accord a été révisé à la hausse en présence de l'ensemble des chefs de villages, des membres du bureau AVD ainsi que de la Sous-Préfète de Grand-Béréby. Une réunion de renégociation du protocole d'accord a eu lieu suite à laquelle une hausse du budget annuel de 7% a été accordée pour l'ensemble des projets communautaires des villages.



*Employés de la SOGB dans un village agricole de la plantation*

# COMMUNICATION

---



*Vue aérienne de champs d'hévéas*



RÉSEAUX  
SOCIAUX  
&  
SITE INTERNET

---

JOURNAL  
INTERNE  
D'ENTREPRISE



*Employée de la SOGB à la Direction Générale*

## VIII. Communication interne et externe

La SOGB avait à cœur de développer sa communication tant à l'externe qu'à l'interne, et a pour cela mis en place les outils adéquats afin de communiquer plus efficacement envers ses employés et ses parties prenantes externes.

À l'interne, différentes communications régulières sont faites par différents canaux de communications mais également un journal interne publié trimestriellement.

À l'externe, la communication est faite à travers la représentation et la participation de la SOGB aux organes de gestion des filières agricoles, les relations avec l'administration publique et les communautés locales. La communication externe passe également par les réseaux sociaux, les médias et le site web.

### 1. Renforcement de la communication interne

Grâce à une communication interne renforcée, la SOGB veille à répondre au besoin d'information et d'informer les employés de l'Entreprise. Pour ce faire, elle utilise différents canaux tels que : les séances de sensibilisations quotidiennes dans les villages agricoles des différentes divisions, les notes de services, l'emailing,

mais également un journal interne publié trimestriellement et une page Facebook.

Les séances de sensibilisations quotidiennes dans les villages agricoles permettent aux différentes divisions de maintenir un même niveau d'information pour toutes les tranches de populations de la SOGB. Ces séances sont orales afin de permettre à tous de comprendre les informations données.

Les notes de service sont régulièrement envoyées aux employés afin de les informer de la vie sur la plantation, mais également sur de nouvelles mesures à suivre.

Des panneaux d'affichages existent à toutes les entrées des départements et dans les villages agricoles permettant une communication constante avec la population vivant au sein de la concession de la SOGB.

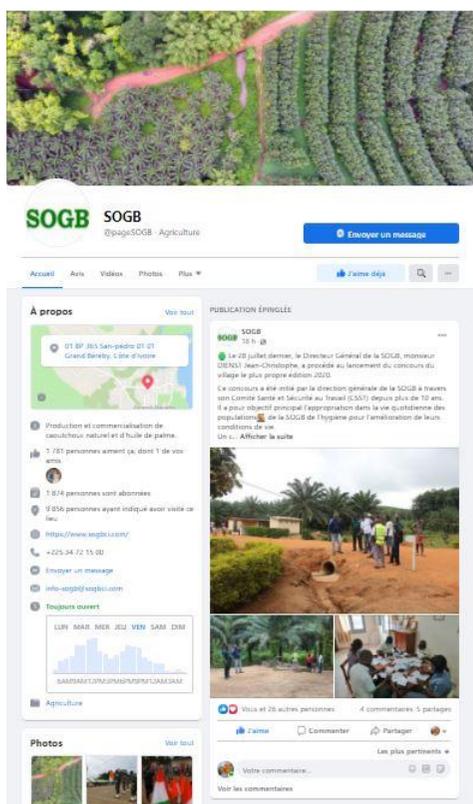
Depuis septembre 2020, un journal interne a été créé et diffusé à tous de manière trimestrielle. Ce dernier a pour objectif de présenter les différents projets en cours sur le site, il met aussi à l'honneur le travail effectué, il informe ses lecteurs sur certaines thématiques telles que la santé, l'environnement, le sport et les événements en général.



Ce format de nouvelles de la vie sur la plantation est bien accueilli par l'ensemble des employés et plutôt apprécié par la majorité d'entre eux. Il permet de répondre à un besoin de cohésion sociale entre les employés et permet à tout un chacun d'être informé de manière ludique des dernières activités et projets de la plantation. Enfin, il

permet de mettre en valeur différents profils d'employés ou autres qui ont pu marquer la plantation de leur passage.

Bien que la page Facebook de l'entreprise serve aussi de vecteur de communication externe, la majorité de la communauté présente sur la page SOGB sont ses propres employés.



Page Facebook de la SOGB

## 2. Renforcement la communication externe

La création du site internet (www.sogbci.com) de la SOGB, en partenariat avec la SCC (Société Sud Comoé Caoutchouc), a été le principal facteur de renforcement de la communication externe. Cet outil incontournable du 21<sup>ème</sup> siècle permet de faire connaître l'Entreprise à travers le monde. Des articles y sont régulièrement publiés afin d'informer efficacement les parties prenantes de la SOGB des actualités de la plantation.

Une page Facebook SOGB (@pageSOGB) a également été créée en juin 2019. À travers ce réseau social, les activités de la SOGB sont régulièrement partagées ce qui permet une communication constante tant avec ses employés qu'avec les parties prenantes externes à la SOGB.

En 2021, afin d'élargir sa communication externe, la SOGB a créé une page dédiée à son entreprise sur le réseau social LinkedIn.



Page d'accueil du site de la SOGB



Page LinkedIn de la SOGB

## 1. Résultats de la communication externe

L'amélioration continue du site internet et des pages SOGB sur les réseaux sociaux permettent d'améliorer continuellement la transparence de la SOGB. De plus, l'ajout de contenus tels que les rapport financiers et développement durable offrent la possibilité aux lecteurs d'en apprendre davantage sur les activités de la plantation.

De plus en plus présente dans les médias, plusieurs articles ont été consacrés à la SOGB. Parmi les thèmes abordés, nous retrouvons les résultats financiers de l'entreprise mais également les actions faites pour les communautés riveraines ou encore la présence de la SOGB à travers les institutions représentatives de la filière palmier à huile et hévéicole. La RTI, premier média national de Côte d'Ivoire, suit régulièrement les différentes activités de la SOGB telle que l'inauguration d'un centre de santé à DJIHIMBO, village riverain bordant la plantation, en avril 2021.



Dans le cadre de son partenariat avec l'AVD (Association des Villages Déplacés), la SOGB a remis un centre de santé ainsi que du matériel médical à la communauté locale de Djhimbo.

Le 28 avril dernier, la SOGB a eu le plaisir de remettre les clés d'un centre de santé à la communauté riveraine de Djhimbo. Le centre de santé est composé d'un pôle pour la médecine générale, d'une maternité ainsi que d'une salle pour les hospitalisations journalières. Des logements pour le personnel médical ont également été construits en annexe du centre de santé. En plus de la construction du dispensaire, la SOGB a procédé à un don de matériel médical de première nécessité ainsi que de mobilier médical pour la médecine générale et la maternité.

*Reportage de la RTI pour l'inauguration d'un centre de santé dans un village AVD*

## 2. Participations aux évènements et/ou sponsoring

En raison de la pandémie de Covid-19 peu d'évènements ont eu lieu en 2021. Seule l'Assemblée Générale des actionnaires s'est tenue en juin 2021 à Abidjan.



*Employée dans la pépinière d'hévéas de la SOGB*

# OBJECTIFS & PERSPECTIVES

---

*Elèves de la SOGB à l'école de TIEPE*

## IX. Objectifs et perspectives 2022 - 2023 - 2024

En matière de développement durable, la SOGB s'inscrit dans le processus d'amélioration continue de ses performances sociales et environnementales, conformément à son Système de Management Intégré (SMI) conforme aux exigences des normes pour lesquelles elle a été certifiée : ISO 9001, ISO 14001 et RSPO.

En 2022, quelques étapes seront notamment franchies dans les domaines suivants :

- Replantations 2022 sur un terrain préparé à 100% zéro brûlage ;
- Certification RSPO des titres fonciers restant, faisant ainsi passer 100% de la production des plantations de palmiers à huile sous le label RSPO ;
- Démarrage de l'aménagement des zones ripariennes servant de couloirs de biodiversité le long des cours d'eau de la concession ;
- Poursuite de notre partenariat avec l'AVD et nos villages riverains, après renouvellement du contrat quinquennal en 2021.

Notre programme de construction de 100 bâtiments supplémentaires, comprenant chacun plusieurs logements au sein du même

bâtiment, et destinés à nos employés se poursuivra en 2022 et en 2023.

La SOGB entend en outre continuer à œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de tous ses employés et des communautés vivant au sein et à proximité de sa plantation, en encourageant une agriculture tropicale responsable et en poursuivant le dialogue mis en place.

## X. Index du contenu GRI

Normes GRI		Chapitre
102	Eléments généraux d'information	
102-1	Nom de l'organisation	I.1 Message du Directeur Général
102-2	Activités, marques, produits, services	I.3 Profil général
		II.2 Production d'huile de palme, d'amandes de palmiste et d'huile et de palmiste
		II.3 Production de caoutchouc naturel
		II.4 Projets de recherche et développement
102-3	Lieu géographique du Siège	I.3 Profil général
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	I.3 Profil général
		I.4 Présence géographique dans le pays
102-5	Capital et forme juridique	I.6 Structure du capital (actionnariat)
102-6	Marchés desservis	II.2 Production d'huile de palme, d'amandes de palmiste et d'huile et de palmiste
		II.3 Production de caoutchouc naturel
102-7	Taille de l'organisation	I.4 Présence géographique dans le pays
		II. Performance économique en chiffres
		IV.2.a Ressources humaines
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	IV.2.a Ressources humaines
		XII. Chiffres clés
102-9	Chaîne d'approvisionnement	III.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		III.6 Normes des clients
		VII.1 Partenaires locaux
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	III.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		VII.1 Partenaires locaux
102-11	Principe de précaution ou d'approche préventive	II.5 Impacts des changements climatiques sur les opérations
		III. Gouvernance responsable
		III.5. Chaîne d'approvisionnement et traçabilité

		VI. Gestion des ressources naturelles
102-12	Initiatives externes	III.3 Conformité aux exigences légales V. Assurer la sécurité des employés
102-13	Adhésion à des associations	III.3.f Contributions sociales II.3.g Respect des lois du travail IV.2.g Adhésion syndicale et liberté d'association
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	I.1 Message du Directeur Général
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence II.5 Impacts des changements climatiques sur les opérations III. Gouvernance responsable VII. Contribution au développement local
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	III.2 Politiques, chartes et code éthique III.3 Conformités aux exigences légales III.4 Respect volontaire d'autres normes III.7 Evaluations par tierces parties III.8 Plaintes et griefs
102-18	Structure de gouvernance	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-19	Délégation de l'autorité	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux, sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion

102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion III.2 Politiques, chartes et code éthique
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-33	Communication des préoccupations majeures	III.8 Plaintes et griefs
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	VII. Contribution au développement local III.3.f Contributions sociales III.3.g Respect des lois du travail
102-41	Accords de négociation collective	IV.2 Evaluation globale des principaux indicateurs sociaux
102-42	Identification des parties prenantes	Rapport développement durable 2020
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Rapport développement durable 2020
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	Rapport développement durable 2020
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Rapport financier SOGB 2019
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence II.6 Objectifs et perspectives IV.8 Objectifs et performances V.14 Objectifs pour l'année prochaine VI.14 Objectifs pour l'année prochaine
102-47	Liste des enjeux pertinents	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
102-48	Réaffirmation des informations	Rapport développement durable Socfin 2020
102-49	Modifications relatives au reporting	Structure du rapport de développement durable

102-50	Période de reporting	2020
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport de développement durable 2019 édité en juin 2020
102-52	Cycle de reporting	Annuel
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Info-sogb@sogbci.com
102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité étendue
102-55	Index du contenu GRI	X. Index du contenu GRI
<b>200</b>	<b>Economique</b>	
<b>201</b>	<b>Performance économique</b>	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	II.1 Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture IV.5 Santé : un levier de développement VII. Contribution au développement local XII. Chiffres clés Rapport financier SOGB 2019
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	II.5 Impacts des changements climatiques sur les opérations III.4 Respect volontaire des normes VI.4 Evaluations d'impact environnemental VI.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HSCa) VI.6 Non-conformités environnementales VI.7 Réalisations
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	III.3 Conformité aux exigences légales
<b>203</b>	<b>Impacts économiques indirects</b>	
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Rapport développement durable 2020 XII. Chiffres clés
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	IV.3 Infrastructures à la disposition des employés

		IV.5 Santé : un levier de développement
		IV.6 Soutien à l'éducation et à la formation
		VII.3 Relations de bon voisinage avec les populations voisines
		VII.4 Partenaires dans des projets de développement local
		XII. Chiffres clés
<b>204</b>	<b>Pratiques d'achats</b>	
204-1	Part de dépenses auprès des fournisseurs locaux	III.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité VII.1 Partenaires locaux
<b>205</b>	<b>Lutte contre la corruption</b>	
205-1	Activités évaluées en termes de risques lié à la corruption	III.3.d Lutte contre la corruption
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	III.3.d Lutte contre la corruption
<b>206</b>	<b>Comportement anticoncurrentiel</b>	
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	0
<b>300</b>	<b>Environnemental</b>	
<b>301</b>	<b>Matières</b>	
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence VI.3 Politiques VII.1.b Planteurs villageois XII. Chiffres clés
<b>302</b>	<b>Energie</b>	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	VI.3.g Energie XII. Chiffres clés
<b>303</b>	<b>Eau et effluents</b>	
303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	VI.3.a Eau
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	VI.3 Politiques

303-3	Prélèvement d'eau	VI.3.a Eau
303-4	Rejet d'eau	VI.3.a Eau
303-5	Consommation d'eau	VI.3.a Eau XII. Chiffres clés
<b>304</b>	<b>Biodiversité</b>	
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	III.4.e Approche Haut Stock de Carbone (HCS/HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)
		VI.3.d Protection et amélioration de la biodiversité
		VI.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC/HSCa)
304-3	Habitats protégés ou restaurés	III.4.e Approche Haut Stock de Carbone (HCS/HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)
		VI.3.d Protection et amélioration de la biodiversité
		VI.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC/HSCa)
<b>305</b>	<b>Emissions</b>	
305-1	Emissions directes de GES (champ d'application 1)	VI.3.e Emissions atmosphériques
		VI.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique
		XII. Chiffres clés
305-4	Intensité des émissions de GES	VI.3.e Emissions atmosphériques
305-5	Réduction des émissions de GES	VI.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique
305-7	Emissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	VI.3.e Emissions atmosphériques
<b>306</b>	<b>Effluents et déchets</b>	
306-1	Ecoulement d'eau par qualité et destination	VI.3.a Eau

		XII. Chiffres clés
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	VI.3.a Eau VI.3.c Gestion des déchets
306-3	Déversements significatifs	XII. Chiffres clés VI.3.c Gestion des déchets
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	XII. Chiffres clés VI.3.a Eau
<b>307</b>	<b>Conformité environnementale</b>	
307-1	Non-conformités à la législation et réglementation environnementales	VI.6. Non-conformités environnementales
<b>308</b>	<b>Evaluation environnementale des fournisseurs</b>	
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	III.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
<b>400</b>	<b>Social</b>	
<b>401</b>	<b>Emploi</b>	
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	IV.2.a Ressources humaines IV.2.e Chiffres clés des ressources humaines XII. Chiffres clés
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou partiel	IV.3 Infrastructures à la disposition des employés IV.5. Santé : un levier de développement IV.6. Soutien à l'éducation et à la formation
<b>403</b>	<b>Santé et sécurité au travail</b>	
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	IV.2.b Protection des employés V.1 Système de management de la sécurité V.2 Politique de sécurité et de santé au travail V.3 Comités de santé et sécurité au travail V.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-2		IV.5.f Préparation aux situations d'urgence

	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des éléments indésirables	V.4 Analyse de risques
403-3	Services de santé au travail	IV.5.C Prévention, détection et traitement des maladies V.3 Comités de santé et sécurité au travail V.7 Formation et sensibilisation V.8 Surveillance médicale V.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	V.3 Comités de santé et sécurité au travail V.4 Analyse des risques
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	V.7 Formation et sensibilisation
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	IV.5 Santé : un levier de développement V.8 Surveillance médicale
403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	IV.5 Santé : un levier de développement V.8 Surveillance médicale
403-9	Accidents du travail	V.10 Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour) V.11 Taux d'accidents par 200 000 heures de travail V.13 Evolution dans le temps XII. Chiffres clés
<b>404</b>	<b>Formation et éducation</b>	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	V.7 Formation et sensibilisation XII. Chiffres clés
<b>405</b>	<b>Diversité et égalité des chances</b>	
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	IV.2.a Ressources humaines XII. Chiffres clés
<b>413</b>	<b>Communautés locales</b>	

413-1

Activités impliquant la communauté locale,  
évaluation des impacts et programmes de  
développement

III.4.a RSPO
IV.6.b Infrastructures et personnel
IV.6.c Soutien financier et dons aux écoles
VII.2 Plans de développement communautaire
VII.3.a Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés
VII.3.b Approvisionnement en énergie et en eau
VII.3.c Ouverture et entretien des routes
VII.3.d Dons
VII.4 Partenaires dans des projets de développement local

## XI. Glossaire

A/DHST	Adjoint au Directeur de l’Huilerie et des Services Techniques
ACAM	Amicale des Cadres et Agents de Maîtrise
ADJ	Adjoint
AIBEF	Association ivoirienne pour le bien-être familial
AIPH	Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à huile
ANDE	Agence Nationale de l’Environnement
APROMAC	Association des Professionnels du caoutchouc Naturel en Côte d'Ivoire
APROSAPCI	Association des professionnelles des Sociétés Agricoles de Palmier de Côte d'Ivoire
ARV	Antirétroviraux
AT	Accident de Travail
AVD	Association des Villages Déplacés
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSD	Bordereau de Suivi des Déchets
BT-HT	Basse tension - Haute tension
CAZ	Chaîne d'Approvisionnement Zéro-Déforestation
CCC	Centre de Conditionnement du Caoutchouc
CCP	Compagnie des Caoutchoucs de Pakidié
CD	Chef de Division
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-pollution

CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CM	Centre Médical
CNPS	Centre National de Prévoyance social
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CSST	Comité de Santé et Sécurité au Travail
CU	Chef d'Unité
DACG	Département Audit et Contrôle de Gestion
DAD	Département Agricole de la DATA
DARE	Département Achat et Relations Extérieures
DARH	Direction de l'Administration et des Ressources Humaine
DATA	Direction de l'Aménagement et des travaux Agricoles
DCCC	Direction du Centre du Conditionnement du Caoutchouc
DDD	Département Développement Durable
DDH	Défenseur des Droits de l'Homme
DDO	Distillate Diesel Oil
DEA	Direction des Exploitations Agricoles
DEB	Département Electronique et Bâtiments
DEPN	Direction de l'Ecologie et de la Protection de la Nature
DFC	Direction Financière et de la Comptabilité
DG	Direction Générale
DHST	Direction de l'Huilerie et des Supports Techniques

DHST	Direction de l'Huilerie et des Service Techniques
DMG	Département Mécanisation et Génie Civil
DPE	Division Planting et Entretien
DPT	Département
DTA	Département des Techniques Agricoles
DTA-AO	Direction des Technique Agricoles de l'Audit de l'Organisation
EIE	Etude d'Impact Environnemental
EPI	Equipements de protection individuelle
EUR	Euro
EX	Exemple
FCFA	Francs CFA
FENACOPAH-CI	Fédération Nationale des Coopératives et unions de Coopérative des planteurs de Palmiers à Huile de Côte d'Ivoire
Fer-palmier	Fond d'Extension et de Renouvellement pour le développement de la culture palmier
FFB	Fresh Fruit Bunches
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
GES	Gaz à Effet de Serre
GITH	Groupement des Industriels Transformateurs d'Huile de palme
GPS	Global Positioning System
GPSNR	Global Platform for Sustainable Natural Rubber
GPSNR-CI	Global Platform for Sustainable Natural Rubber - Côte d'Ivoire
H	Heure
Ha	Hectare

HCS/HSC	Hauts Stock de Carbone
HCSA	Approche Hauts Stock de Carbone
HCVC	Haute Valeur de Conservation
HCV/HVC	Haute Valeur de Conservation
HSE	Hygiène Sécurité Environnement
IFC	International Finance Corporation
IRCA	International Register of Certified Auditors
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
j	Jour
kg	Kilogramme
KVA	Kilovoltampère
kWh	Kilowattheure
l	Litre
MCC	Millenium Challenge Corporation
MFCFA	Millions de Francs CFA
mg	Milligrammes
MILDA	Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'ACTION
MUTRA	Mutuelle de travailleurs de la SOGB
nb	Nombre
OHSAS	Occupational Health and Safety Assessment Series
ONG	Organisation non gouvernementale
ORL	Oto-rhino-laryngologie

P/C	Pièce
P&C	Principes & Critères
PALMCI	Palmier de Côte d'Ivoire
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PI	Plantation Industrielle
PV	Plantation Villageoise
PVH	Plantation Villageoise Hévéa
R&D	Recherche et Développement
RSPO	Roundtable For Sustainable Palm Oil
RTI	Radiodiffusion télévision ivoirienne
SAP	Service de l'Administration et du Personnel
SAPH	Société Africaine de Plantations d'Hévéas
SATAC	Société d'Application Techniques Agricoles et Caoutchoutières
SCC	Sud Comoé Caoutchouc
SCE	Service
SG	Secrétaire Général
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SME	Système de Management Environnemental
SMI	Système de Management Intégré
SMQ	Système de Management de Qualité
SOCFIN	Société Financière de Caoutchouc
SOCFINAF	Société Financière de Caoutchouc en Afrique

SOGB	Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby
SST	Santé Sécurité au Travail
t	Tonne
TIG	Tungsten Inert Gas
UCP	Unité de Culture Palmiers
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature et des Ressources
UNEMAF	Union des Entreprises Agricoles et forestières
VIH	Virus de l'immunodéficience Humaine
Wh	Whattheure
ZIR	Zone Industrielle et de Recherche

## XII. Chiffres clés

	Unité	Objectifs	SOGB
<b>Données financières (dépenses)</b>			
Infrastructures générales	EUR		4 171 670
Médical	EUR		1 553 321
Education	EUR		264 616
Environnement	EUR		319 090
Santé et sécurité au travail	EUR		322 590
Formations	EUR		205 416
Encadrement	EUR		424 210
Dons	EUR		237 053
Autres projets	EUR		5 596
<b>Investissements totaux</b>	<b>EUR</b>		<b>7 503 562</b>
Prêts	EUR		1 624 057
<b>Effectifs</b>			
Employés permanents	nb		5 973
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>1 005</i>
Travailleurs journaliers	nb		2 264
Intérimaires	nb		0
Sous-traitants	nb		770
Autres : stagiaires, etc.	nb		0
<b>Effectif total</b>	<b>nb</b>		<b>9 007</b>
Taux de rotation du personnel	%		18,20%
Employées admissibles au congé de maternité	nb		58
Employées en congé de maternité	nb		58
Employées prévues de retour au travail après un congé de maternité	nb		72
Employées ayant repris le travail après un congé de maternité	nb		72
Congé de maternité taux de retour au travail	%		100%
Employés admissibles au congé de paternité	nb		0
Employés en congé de paternité	nb		0
Employés prévus de retour au travail après un congé de paternité	nb		0
Employés ayant repris le travail après un congé de paternité	nb		0
Congé de paternité taux de retour au travail	%		N/A

Ratio salaire homme/femme	%		100%
<b>Surfaces</b>			
Concession	hectares		34 712
Surface plantée en palmiers à huile	hectares		7 471
Surface plantée en hévéas	hectares		16 165
<b>Infrastructures générales</b>			
Huileries	nb		1
Raffineries	nb		0
Palmisteries	nb		1
Usines à caoutchouc	nb		1
<b>Production</b>			
Huile de palme brute produite	T		38 935
Dont huile de palme certifiée RSPO	T		9 040
Huile raffinée	T		N/A
Huile de palmiste	T		3 069
Caoutchouc sec produit	T		67 727
Semences	millions		N/A
<b>Traçabilité et transparence</b>			
<b>Traçabilité</b>			
Huile de palme - Niveau 1	%		100%
Huile de palme - Niveau 2	%		99%
Huile de palme - Niveau 3	%		83%
Huile de palmiste - Niveau 1	%		100%
Huile de palmiste - Niveau 2	%		100%
Huile de palmiste - Niveau 3	%		100%
Caoutchouc - Niveau 1	%		100%
Caoutchouc - Niveau 2	%		61%
Caoutchouc - Niveau 3	%		31%
<b>Transparence - Huile de palme - Planteurs villageois</b>			
Nombre de planteurs villageois	nb		62
Planteurs villageois ayant un contrat signé avec la plantation	%		0%
Planteurs villageois dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		0%
Planteurs villageois ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%

Planteurs villageois ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0%
Planteurs villageois ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100%
<b>Transparence - Huile de palme - Collecteurs</b>			
Nombre de collecteurs	nb		8
Collecteurs ayant un contrat signé avec la plantation	%		100%
Collecteurs dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		100%
Collecteurs ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%
Collecteurs ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0%
Collecteurs ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100%
<b>Transparence - Huile de palme - Plantation tiers</b>			
Nombre de plantation tiers	nb		N/A
Plantations tiers ayant un contrat signé avec la plantation	%		N/A
Plantations tiers dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		N/A
Plantations tiers ayant eu une évaluation des risques CSR	%		N/A
Plantations tiers ayant été auditées sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		N/A
Plantations tiers ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		N/A
<b>Transparence - Caoutchouc - Planteurs villageois</b>			
Nombre de planteurs villageois	nb		6 348
Planteurs villageois ayant un contrat signé avec la plantation	%		0%
Planteurs villageois dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		0%
Planteurs villageois ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%
Planteurs villageois ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0%
Planteurs villageois ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100%

<b>Transparence - Caoutchouc - Collecteurs</b>			
Nombre de collecteurs	nb		8
Pourcentage de collecteurs ayant un contrat signé avec la plantation	%		100%
Pourcentage de collecteurs dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		100%
Pourcentage de collecteurs ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%
Pourcentage de collecteurs ayant été audité sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0%
Pourcentage de collecteurs ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100%
<b>Santé et sécurité</b>			
<b>Accidents du travail - Uniquement pour les employés permanents et temporaires</b>			
Total heures travaillées	nb		13 336 291
Décès (décès chez les travailleurs journaliers, contractuels et autres travailleurs)	nb		1
Blessures non mortelles	nb		1 158
Taux de blessures par 200 000 heures	nb/200 000 h		17,38
Accidents du travail ou maladies professionnelles entraînant une DART	nb		1 159
Taux d'accidents de la DART par 200 000 heures	nb/200 000 h		17,38
Journées perdues	nb		3 406
Taux de jours perdus par 200 000 heures	nb/200 000 h		51,08
<b>Formation</b>			
Formations et sensibilisations	nb		2 311
Heures de formation	h		2 358
Travailleurs sensibilisés	nb		75 228
Les formations reportées concernent non seulement les travailleurs permanents et temporaires mais aussi les contractuels	Oui/Non		Oui
<b>Environnement</b>			
Zones HCV	ha		6 735
Zones plantées tourbières (plantées avant 2017)	ha		0
Incendies accidentels déclenchés par des causes internes	nb		0
Superficies brûlées à la suite d'incendies accidentels déclenchés par des causes internes	ha		0

Incendies accidentels déclenchés par des causes externes	nb		0
Superficiés brûlées à la suite d'incendies accidentels déclenchés par des causes externes	ha		0
<b>Indicateurs de consommation</b>			
<b>Usines</b>			
Consommation de carburant par tonne de régimes usinés	L/T FFB		0,12
Consommation d'eau par tonne de régimes usinés	m <sup>3</sup> /T FFB		1,06
Consommation d'électricité par tonne de régimes usinés	kWh/T FFB		20,82
Consommation de carburant par tonne de caoutchouc sec produit	L/T dry		39,81
Consommation d'eau par tonne de caoutchouc sec produit	m <sup>3</sup> /T dry		18,54
Consommation d'électricité par tonne de caoutchouc sec produit	kWh/T dry		195,40
<b>Ateliers et garages</b>			
Consommation moyenne de carburant - véhicules légers	l/100 km	< 14,5	11,90
Consommation moyenne de carburant - camions	l/100 km	< 55	20,20
Consommation moyenne de carburant - tracteurs	l/h	< 4,0	4,20
Consommation moyenne de carburant - groupes électrogènes	l/kWh	<1,8	0,28
<b>Production d'énergie renouvelable</b>			
Energie produite par les turbines à vapeur	kWh		3 344 482
Quantité d'énergie verte consommée/T de régimes	kWh/T FFB		17,03
Pourcentage d'utilisation de la turbine à vapeur	%		82%
Production d'énergie hydroélectrique	kWh		N/A
Gasoil économisé par l'utilisation du barrage	l		N/A
Gasoil économisé par l'utilisation des centrales à biomasse	l		N/A
Gasoil économisé par l'utilisation des groupes électrogènes	l		N/A
Gasoil économisé par l'utilisation des panneaux solaires	l		N/A
<b>Indicateurs de qualité</b>			
<b>Emissions atmosphériques</b>			
SO <sub>2</sub>	mg/m <sup>3</sup>	<500	14,50
NO <sub>x</sub>	mg/m <sup>3</sup>	<200	5,00
Poussières PM10	mg/m <sup>3</sup>	<100	0,23
Poussières PM2.5	mg/m <sup>3</sup>	<50	0,05
CO <sub>2</sub>	mg/m <sup>3</sup>	<9	39 218,00
<b>Air ambiant</b>			
Poussières PM10	mg/m <sup>3</sup>	<100	N/A

Poussières PM2.5	mg/m <sup>3</sup>	<50	N/A
<b>Gestion des déchets ménagers industriels banals</b>			
Déchets éliminés dans une décharge municipale	kg		0
	m <sup>3</sup>		0
Déchets collectés par un revendeur agréé	kg		484 353
	P/C		0
Déchets vendus	kg		484 353
Déchets éliminés dans la décharge de l'entreprise	kg		3 409 390
	m <sup>3</sup>		371 620
Déchets incinérés (sans récupération d'énergie)	kg		1 705
Déchets valorisés par récupération d'énergie	kg		34 849 680
Déchets valorisés par recyclage organique/compostage	kg		51 887 900
	m <sup>3</sup>		0
Déchets liquides éliminés dans les lagunes	m <sup>3</sup>		119 647
<b>Déchets industriels spéciaux (DIS)</b>			
DIS remis à un collecteur agréé	kg		19 180
	m <sup>3</sup>		0
<b>Données agricoles</b>			
<b>Produits toxiques utilisés</b>			
Utilisation d'aldicarbe	kg		0
Utilisation de Paraquat	kg		0
	l		0
Utilisation de Carbofuran	kg		0
Autre OMS 1a/1b	kg		0
<b>Engrais organique utilisé</b>			
Rafles	T		47 812
Quantité de compost de rafles/effluent d'usine	T		0
Fibres de palmistes	T		18
Autres solides	T		0
Achat engrais organique	T		0
<b>Données médicales</b>			
Hôpitaux	nb		1
Centres médicaux y compris dispensaires	nb		3
Avant-postes de santé	nb		15

Ambulances	nb		2
Médecins	nb		1
Infirmiers	nb		6
Sage-femmes	nb		2
Autre personnel	nb		82
<b>Total personnel médical</b>	<b>nb</b>		<b>91</b>
Consultations	nb		111 380
Hospitalisations	nb		1 301
Paludisme diagnostiqué	nb		33 606
Planification familiale	Oui/Non		Oui
Prise en charge du VIH	Oui/Non		Oui
Prise en charge de la tuberculose	Oui/Non		Oui
<b>Données d'éducation</b>			
Crèches	nb		0
Écoles maternelles	nb		1
Écoles primaires	nb		14
Écoles secondaires	nb		0
<b>Total</b>	<b>nb</b>		<b>15</b>
Dont écoles gérées des plantations	nb		0
Enseignants	nb		91
	nb		2
Dont enseignants pris en charge par les plantations	%		2%
Élèves	nb		4 198
Ratio Etudiants/Enseignant	nb		45,58
<b>Données des villages (uniquement pour les villages plantations)</b>			
Villages plantations	nb		23
Population - Travailleurs logés	nb		5 879
Population - Nombre d'ayants-droits	nb		15 231
Population - Nombre d'occupants illégaux	nb		0
Population - Nombre d'occupants autres	nb		3 041
<b>Total - Population</b>	<b>nb</b>		<b>24 151</b>
Logements	nb		4 162
Logements construits	nb		77
Logements rénovés	nb		0

Cuisines	nb		3 979
Cuisines construites	nb		97
Cuisines rénovées	nb		0
Latrines	nb		3 568
Latrines construites	nb		135
Latrines rénovées	nb		9
Douches	nb		3 692
Douches construites	nb		190
Douches rénovées	nb		0
Points d'eau	nb		500
Terrains de sport	nb		23
Magasins	nb		384
Clubs	nb		15
Marchés	nb		14
Lieux de rencontre	nb		21

